

Acte certifié exécutoire

**DELIBERATION N° CP 16-043**

- Par publication ou notification le 26/01/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/01/2016

**DU 22 JANVIER 2016****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AFFECTATIONS 4/12<sup>EME</sup>  
COUVEUSES ET COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI (CAE)  
FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE L'ESS  
FINANCEMENT DES PRETS D'HONNEUR**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le règlement (CE) n°1303/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européens structurels et d'investissement ainsi que les règlements délégués et les actes d'exécution afférents ;
- VU** Le règlement (CE) n°1304/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen ;
- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code du Travail ;
- VU** Le Code du commerce ;
- VU** La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 133 ;
- VU** La délibération n° CR 93-12 du 22 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation ; La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire : vers l'innovation sociale ; Investissement régional dans des fonds RSE, adoptant le règlement d'intervention pour le financement des couveuses et CAE ;
- VU** La délibération n° CR 23-13 des 24 et 25 avril 2013 relative au financement des plateformes de prêt d'honneur ;
- VU** La délibération n° CR 37-13 du 20 juin 2013 relative au financement des plateformes de prêt d'honneur ;
- VU** La délibération n°CR 90-14 du 19 décembre 2014 portant budget primitif de la région pour l'année 2015,
- VU** La délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,
- VU** La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010,
- VU** La délibération n°CR 02-16 du 21 janvier 2016 portant ouverture d'autorisations de programme et d'engagement prise en application de l'article 133 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** La délibération n°CP n°14-126 du 30 janvier 2014, approuvant la convention triennale avec l'ADIE
- VU** La délibération CP n°14-475 du 18 juin 2014, approuvant les conventions triennales avec le réseau France Active
- VU** La délibération n° CP 15-098 du 29 janvier 2015 relative à l'adoption des conventions type définissant les modalités de financement de l'amorçage d'antenne et d'accompagnement des nouveaux porteurs de projets des couveuses et CAE d'Ile-de-France ;
- VU** Le rapport CP 16-043 présenté par madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 : Soutien aux couveuses et CAE**

Décide, dans le cadre du dispositif régional d'appui à la création et au fonctionnement des couveuses et coopératives d'activités et d'emploi (CAE), d'accorder des aides au fonctionnement telles que définies dans les tableaux ci-dessous pour les projets conformes aux annexes techniques et financières présentées en annexe 2 et 3 de la délibération :

Code dossier	Bénéficiaire	Dossier	Nombre de nouveaux entrants	Montant proposé
<b>CAE</b>				
16000091	ALTER BATIR	CAE ALTER-BATIR - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE	12	30 000,00
16000093	COOPERATIVE DE LIAISON DES ACTIVITES ET DES RESSOURCES ARTISTIQUES	CAE CLARA - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 2 ANTENNES DE CAE	28	56 000,00
16000094	COOPANAME	CAE COOPANAME - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 5 ANTENNES DE CAE	70	140 000,00
16000095	COOPERATIFS	CAE COOPERATIFS ! APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE	8	16 000,00
16000096	ESSCOOP	CAE ESSCOOP - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE	13	26 000,00
16000097	PORT PARALLELE	CAE PORT PARALLELE - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 2 ANTENNES DE COUVEUSE	28	56 000,00
16000098	RURBAN COOP	CAE RURBAN COOP - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE	14	28 000,00
16000099	APCSF ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA CAE SPORT FRANCILIENNE	accompagnement des nouveaux entrants de la CAE Hop Hop Hop	8	16 000,00
16000109	LA FORGE	Soutien à l'accompagnement des nouveaux entrants de La Forge	8	16 000,00
16000110	COOPETIC MEDIAS	Financement de l'accompagnement des nouveaux entrants de la CAE COOPETIC MEDIAS	8	16 000,00
<b>Total CAE</b>			<b>197</b>	<b>400 000,00</b>
<b>Couveuses</b>				
16000090	ASTROLABE CONSEIL ASTROLABE COOPERATIVE	ASTROLABE CONSEIL - appui aux nouveaux entrepreneurs à l'essai de 4 antennes de couveuse	40	80 000,00
16000100	AFILE 77	COUVEUSE AFILE 77 - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 3 ANTENNES DE COUVEUSE	23	46 000,00
16000101	ATHENA	COUVEUSE BGE Yvelines -APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 3 ANTENNES DE COUVEUSE	30	60 000,00
16000102	AGENCE LOCALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE LOCALE ADIL	COUVEUSE BGE ADIL - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 5 ANTENNES DE COUVEUSE	53	106 000,00
16000103	PROJETS-19	COUVEUSE EPICEAS - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 1 ANTENNE DE COUVEUSE	8	20 000,00
16000104	GROUP ENTREPRENEURS ACCOMPAGNES INDIVID	COUVEUSE GEAI - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 15 ANTENNES DE COUVEUSE	132	264 000,00
16000105	RIVES DE SEINE INITIATIVES	COUVEUSE RIVES DE SEINE INITIATIVES - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 2 ANTENNES DE COUVEUSE	21	42 000,00
<b>Total couveuses</b>			<b>307</b>	<b>618 000,00</b>
			<b>total général</b>	<b>504</b>
				<b>1 018 000</b>

Subordonne le versement de l'ensemble de ces subventions à la conclusion entre la Région et ses bénéficiaires d'une convention conforme au modèle type adopté par délibération CP n°15-098 et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte à cet effet une autorisation d'engagement d'un montant de 1 018 000 € prélevée sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme HP 91-003 (191003) « Economie sociale et solidaire », Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire », nature 6574 telle qu'adoptée par délibération CR 02-16 du 21 janvier 2016.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par dérogation à l'article 29 du règlement budgétaire et financier.

### **Article 2 : Soutien à l'ADIE**

Décide, dans le cadre de la convention triennale adoptée par délibération n° CP n°14-126 du 30 janvier 2014, d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 299 520 € à l'ADIE pour son activité d'accompagnement des micro-entrepreneurs au titre de l'année 2016 telle que détaillée en annexe 4 (fiche projet) à la présente délibération.

Code dossier	Bénéficiaire	Dossier	Montant proposé de la décision
16000561	ADIE ASS POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	ADIE 2016 - Subvention de fonctionnement - Tranche 1	299 520,00

Affecte une autorisation d'engagement de 299 520 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique » - code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - programme HP 91-003 (191003) « Economie Sociale et Solidaire » - action 19100301 « Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire » - nature 6574, telle qu'adoptée par délibération CR 02-16 du 21 janvier 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par dérogation à l'article 29 du règlement budgétaire et financier.

### **Article 3 : Dotation du fonds de primes ADIE**

Décide, dans le cadre de la convention triennale adoptée par délibération n° CP n°14-126 du 30 janvier 2014, de participer au titre du dispositif de primes à la création des entrepreneurs financés par l'ADIE, au financement du fonds de primes tel que présenté en annexe 4 par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 600 000 €.

Code dossier	Bénéficiaire	Dossier	Montant proposé de la décision
16000563	ADIE ASS POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	ADIE primes 2016 - Abondement du fonds numéro 1	600 000,00

Affecte une autorisation de programme de 600 000 € disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91001 -action 19100101 « Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital », nature 20422, telle qu'adoptée par délibération CR 02-16 du 21 janvier 2016, conformément à la fiche projet jointe en annexe.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier.

#### **Article 4 : Soutien au réseau France Active**

Décide, dans le cadre de la convention triennale adoptée par délibération n° CP n°14-475 du 18 juin 2014, d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 372 000 € aux structures identifiées dans le tableau ci-dessous pour leurs activités d'accompagnement et le financement des entreprises solidaires et des TPE au titre de l'année 2016 telles que détaillées en annexe 5 à la présente délibération.

Code dossier	Bénéficiaire	Dossier	Territoire	Montant proposé
16000675	ILE DE FRANCE ACTIVE	Ile de France Active 2016 - Subvention tête de réseau France Active - Tranche 1	IDF	44 000,00
16000676	YVELINES ACTIVES	Yvelines Actives 2016 - Subvention fonctionnement France Active - Tranche 1	78	36 000,00
16000677	VMAPI VAL-DE-MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE	Val de Marne Actif pour l'Initiative 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - Tranche 1	94	30 000,00
16000678	PARIS INITIATIVES ENTREPRISES	Paris Initiative Entreprise 2016 - Subvention France Active - Tranche 1	75	59 200,00
16000679	INITIACTIVE 95	Initiative 95 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - Tranche 1	95	45 200,00
16000680	HAUTS DE SEINE INITIATIVES	Hauts de Seine Initiative 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - Tranche 1	92	34 400,00
16000681	GARANCES GARANT COMMUN ENTREPRENEURS SOC	Garances 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - tranche 1	93	40 400,00
16000682	ESSONNE ACTIVE	Essonne Active 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - Tranche 1	91	36 000,00
16000683	AFILE 77	Afile 77 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - Tranche 1	77	46 800,00
			<b>Total</b>	<b>372 000,00</b>

Affecte une autorisation d'engagement de 372 000 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique » - code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - programme HP 91-003 (191003) « Economie Sociale et Solidaire » - action 19100301 « Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire » - nature 6574, telle qu'adoptée par délibération CR 02-16 du 21 janvier 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 et répartie selon le tableau d'attribution de subventions ci-dessous :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par dérogation à l'article 29 du règlement budgétaire et financier.

### **Article 5 : « Soutien aux associations de prêts d'honneur » - contribution aux frais d'instruction des dossiers**

Décide de participer au titre du dispositif soutien aux associations de prêts d'honneur, au financement des projets détaillés en annexe 6 et 7 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 735 600 € (soit 285 600 € attribués aux plateformes TPE et 450 000 € attribués à Scientipôle Initiative).

Code dossier	Bénéficiaire	Dossier	Nombre de porteurs appuyés	Montant proposé de la décision
<b>Plateformes TPE classiques</b>				
16000573	INITIATIVE ESSONNE CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE	ESSONNE INITIATIVE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1	50	30 000,00
16000575	HAUTS DE SEINE INITIATIVES	HAUTS DE SEINE INITIATIVES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1	60	36 000,00
16000576	INITIATIVE 95	INITIATIVE 95 - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - tranche 1	55	33 000,00
16000577	INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE ET SUD SEINE-ET-MARNE	INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE SUD SEINE-ET-MARNE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1	25	15 000,00
16000578	INITIATIVE PLAINE COMMUNE	INITIATIVE PLAINE COMMUNE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016	25	15 000,00
16000579	ISY INITIATIVE SEINE YVELINES	INITIATIVE SEINE YVELINES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1	35	21 000,00
16000580	INITIATIVE 93	INITIATIVE 93 - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1	45	27 000,00
16000581	INITIATIVE NORD SEINE ET MARNE	NORD SEINE ET MARNE INITIATIVES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1	30	15 000,00
16000582	PARIS INITIATIVES ENTREPRISES	PARIS INITIATIVES ENTREPRISES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1	75	45 000,00
16000583	INITIATIVE SAINT QUENTIN EN YVELINES	SAINT QUENTIN EN YVELINES INITIATIVE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1	15	9 000,00
16000585	VMAPI VAL-DE-MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE	VAL DE MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1	52	31 200,00
16000572	INITIATIVE AFACE YVELINES	AFACE 78 - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1	7	8 400,00
<b>Total plateformes TPE classiques</b>			<b>481</b>	<b>285 600,00</b>

Code dossier	Bénéficiaire	Dossier	Nombre de porteurs appuyés	Montant proposé de la décision
<b>Plateforme Scientipôle initiative</b>				
16000584	SCIENTIPOLE INITIATIVE	Scientipole Initiative - Subvention des charges d'instruction des dossiers - Affectation 2016 - tranche 1	60	450 000,00
		<b>Total Scientipôle initiative</b>		<b>450 000,00</b>
		<b>Total général plateformes de prêts d'honneur</b>		<b>735 600,00</b>

Subordonne le versement de l'ensemble de ces subventions à la conclusion entre la Région et ses bénéficiaires d'un avenant conforme aux modèles type présentés en annexes 6 et 7 de la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 735 600 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme HP 91-001 (191001) « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement » telle qu'adoptée par délibération CR 02-16 du 21 janvier 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2016, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

### **Article 6 : « Soutien aux associations de prêts d'honneur » - soutien à la coordination régionale du réseau Initiative France**

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien à la coordination régionale Ile-de-France Initiative », au financement du projet détaillé en annexe 6 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 35 000 €.

Code dossier	Bénéficiaire	Dossier	Montant proposé de la décision
16000645	INITIATIVE ILE DE FRANCE	INITIATIVE ILE DE FRANCE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2016 - Tranche 1	35 000,00

Subordonne le versement de cette subvention à la conclusion entre la Région et ses bénéficiaires d'un avenant présenté en annexe 6 de la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 35 000 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme HP 91-001 (191001) « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement » telle qu'adoptée par délibération CR 02-16 du 21 janvier 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

**Article 7 : « Dotation des fonds de prêts des associations de prêts d'honneur (PH) » - Scientipôle Initiative**

Décide de participer au titre du dispositif « Dotations aux fonds de prêts des associations de prêts d'honneur », au financement des projets détaillés en annexe 7 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 670 000 €

Code dossier	Bénéficiaire	Dossier	Nombre de porteurs appuyés	Montant proposé de la décision
16000586	SCIENTIPOLE INITIATIVE	Scientipôle Initiative - Dotation du fonds de PH généraliste - Affectation 2016 - Tranche 1		670 000,00

Subordonne le versement de cette subvention à la conclusion entre la Région et ses bénéficiaires d'un avenant présenté en annexe 7 de la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 670 000 € disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91001 -action 19100101 « Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital », nature 20422, telle qu'adoptée par délibération CR 02-16 du 21 janvier 2016.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier.

**La présidente du Conseil régional  
d'Ile-de-France**



**Valérie PECRESSE**

## **ANNEXES A LA DELIBERATION**

## **Annexe 1 – Etat récapitulatif**

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	909 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191001 - Soutien à la création et au développement des entreprises
<b>Action :</b>	19100101 - Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital

<b>Dispositif :</b>	00000306 - Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	16000563 - ADIE primes 2016 - Abondement du fonds numéro 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R10512 - ADIE ASS POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	600 000,00 €	<b>Code nature :</b>	20422

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
600 000,00 €	TTC 100 %	600 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000306 - Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE :</b>	600 000,00 €
--	--------------

<b>Dispositif :</b>	00000359 - Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000586 - Scientipole Initiative - Dotation du fonds de PH généraliste - Affectation 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R26801 - SCIENTIPOLE INITIATIVE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	670 000,00 €	<b>Code nature :</b>	20421

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
5 735 587,00 €	TTC 11,68 %	670 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000359 - Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement) :</b>	670 000,00 €
---	--------------

<b>Total sur l'imputation 909 - 91 - 191001 - 19100101 :</b>	1 270 000,00 €
--	----------------

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191001 - Soutien à la création et au développement des entreprises
<b>Action :</b>	19100102 - Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>Dispositif :</b>	00000363 - Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000572 - AFACE 78 - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R22046 - INITIATIVE AFACE YVELINES		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	8 400,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
151 500,00 €	TTC 5,54 %	8 400,00 €

<b>Dossier :</b>	16000573 - ESSONNE INITIATIVE -SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R30950 - INITIATIVE ESSONNE CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE		
<b>Localisation :</b>	ESSONNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	30 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
167 817,00 €	TTC 17,88 %	30 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000575 - HAUTS DE SEINE INITIATIVES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29693 - HAUTS DE SEINE INITIATIVES		
<b>Localisation :</b>	HAUTS DE SEINE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	36 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
648 969,00 €	TTC 5,55 %	36 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191001 - Soutien à la création et au développement des entreprises
<b>Action :</b>	19100102 - Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>Dispositif :</b>	00000363 - Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000576 - INITIACTIVE 95 - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R13309 - INITIACTIVE 95		
<b>Localisation :</b>	VAL D'OISE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	33 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 781 000,00 €	TTC 1,85 %	<b>33 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	16000577 - INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE SUD SEINE-ET-MARNE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R30913 - INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE ET SUD SEINE-ET-MARNE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	15 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
245 245,00 €	TTC 6,12 %	<b>15 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	16000578 - INITIATIVE PLAINE COMMUNE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016		
<b>Bénéficiaire :</b>	R31004 - INITIATIVE PLAINE COMMUNE		
<b>Localisation :</b>	SEINE SAINT DENIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	15 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
270 000,00 €	TTC 5,56 %	<b>15 000,00 €</b>

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191001 - Soutien à la création et au développement des entreprises
<b>Action :</b>	19100102 - Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>Dispositif :</b>	00000363 - Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000579 - INITIATIVE SEINE YVELINES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R30999 - ISY INITIATIVE SEINE YVELINES		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	21 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
351 253,00 €	TTC 5,98 %	<b>21 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	16000580 - INITIATIVE 93 - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R30914 - INITIATIVE 93		
<b>Localisation :</b>	SEINE SAINT DENIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	27 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
404 713,00 €	TTC 6,67 %	<b>27 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	16000581 - NORD SEINE ET MARNE INITIATIVES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R30951 - INITIATIVE NORD SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	15 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
182 000,00 €	HT 9,89 %	<b>15 000,00 €</b>

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191001 - Soutien à la création et au développement des entreprises
<b>Action :</b>	19100102 - Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>Dispositif :</b>	00000363 - Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000582 - PARIS INITIATIVES ENTREPRISES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRanche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29675 - PARIS INITIATIVES ENTRE PRISES		
<b>Localisation :</b>	DEPARTEMENT DE PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	45 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 072 000,00 €	TTC 4,2 %	45 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000583 - SAINT QUENTIN EN YVELINES INITIATIVE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0001090 - INITIATIVE SAINT QUENTIN EN YVELINES		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	9 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
171 870,00 €	HT 5,24 %	9 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000584 - Scientipole Initiative - Subvention des charges d'instruction des dossiers - Affectation 2016 - tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R26801 - SCIENTIPOLE INITIATIVE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	450 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 630 000,00 €	TTC 27,61 %	450 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191001 - Soutien à la création et au développement des entreprises
<b>Action :</b>	19100102 - Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>Dispositif :</b>	00000363 - Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000585 - VAL DE MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29689 - VM API VAL-DE-MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE		
<b>Localisation :</b>	VAL DE MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	31 200,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
736 200,00 €	TTC 4,24 %	<b>31 200,00 €</b>

<b>Total sur le dispositif 00000363 - Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement) :</b>	735 600,00 €
---	--------------

<b>Dispositif :</b>	00000367 - Ile-de-France initiative
---------------------	-------------------------------------

<b>Dossier :</b>	16000645 - INITIATIVE ILE DE FRANCE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2016 - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R13380 - INITIATIVE ILE DE FRANCE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	35 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
314 000,00 €	HT 11,15 %	<b>35 000,00 €</b>

<b>Total sur le dispositif 00000367 - Ile-de-France initiative :</b>	35 000,00 €
--	-------------

<b>Total sur l'imputation 939 - 91 - 191001 - 19100102 :</b>	770 600,00 €
--	--------------

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000308 - Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	16000561 - ADIE 2016 - Subvention de fonctionnement - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R10512 - ADIE ASS POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	299 520,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
3 371 039,00 €	TTC 8,89 %	299 520,00 €	

<b>Total sur le dispositif 00000308 - Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens :</b>	299 520,00 €
--	--------------

<b>Dispositif :</b>	00000373 - Soutien à la coordination régionale d'Ile-de-France Active
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	16000675 - Ile de France Active 2016 - Subvention tête de réseau France Active - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R26658 - ILE DE FRANCE ACTIVE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	44 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
194 900,00 €	HT 22,58 %	44 000,00 €	

<b>Total sur le dispositif 00000373 - Soutien à la coordination régionale d'Ile-de-France Active :</b>	44 000,00 €
--	-------------

<b>Dispositif :</b>	00000374 - Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000676 - Yvelines Actives 2016 - Subvention fonctionnement France Active - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0003115 - YVELINES ACTIVES		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	36 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
420 000,00 €	HT 8,57 %	36 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000374 - Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000677 - Val de Marne Actif pour l'Initiative 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29689 - VMAPI VAL-DE-MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE		
<b>Localisation :</b>	VAL DE MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	30 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
772 700,00 €	TTC 3,88 %	30 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000678 - Paris Initiative Entreprise 2016 - Subvention France Active - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29675 - PARIS INITIATIVES ENTRE PRISES		
<b>Localisation :</b>	DEPARTEMENT DE PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	59 200,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 072 000,00 €	TTC 5,52 %	59 200,00 €

<b>Dossier :</b>	16000679 - Initiative 95 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R13309 - INITIACTIVE 95		
<b>Localisation :</b>	VAL D'OISE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	45 200,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 781 000,00 €	HT 2,54 %	45 200,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000374 - Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000680 - Hauts de Seine Initiative 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29693 - HAUTS DE SEINE INITIATIVES		
<b>Localisation :</b>	HAUTS DE SEINE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	34 400,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
784 371,00 €	TTC 4,39 %	<b>34 400,00 €</b>	

<b>Dossier :</b>	16000681 - Garances 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29694 - GARANCES GARANT COMMUN ENTREPRENEURS SOC		
<b>Localisation :</b>	SEINE SAINT DENIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	40 400,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
338 300,00 €	TTC 11,94 %	<b>40 400,00 €</b>	

<b>Dossier :</b>	16000682 - Essonne Active 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R32391 - ESSONNE ACTIVE		
<b>Localisation :</b>	ESSONNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	36 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
817 221,00 €	TTC 4,41 %	<b>36 000,00 €</b>	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000374 - Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000683 - Afile 77 2016 - Subvention de fonctionnement France Active - Tranche 1		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29690 - AFILÉ 77		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	46 800,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
1 015 882,00 €	TTC 4,61 %	46 800,00 €	

<b>Total sur le dispositif 00000374 - Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active :</b>	328 000,00 €
---	--------------

<b>Dispositif :</b>	00000793 - Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000090 - ASTROLABE CONSEIL - appui aux nouveaux entrepreneurs à l'essai de 4 antennes de couveuse		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29295 - ASTROLABE CONSEIL ASTROLABE COOPERATIVE		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	80 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	80 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000091 - CAE ALTER-BATIR - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R32365 - ALTER BATIR		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	30 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	30 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000793 - Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000093 - CAE CLARA - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 2 ANTENNES DE CAE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R36880 - COOPERATIVE DE LIAISON DES ACTIVITES ET DES RESSOURCES ARTISTIQUES		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	56 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	56 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000094 - CAE COOPANAME - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 5 ANTENNES DE CAE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R26600 - COOPANAME		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	140 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	140 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000095 - CAE COOPERATIFS ! APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R38802 - COOPERATIFS		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	16 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	16 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000793 - Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000096 - CAE ESSCOOP - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0019831 - ESSCOOP		
<b>Localisation :</b>	ESSONNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	26 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	26 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000097 - CAE PORT PARALLELE - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 2 ANTENNES DE COUVEUSE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R33437 - PORT PARALLELE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	56 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	56 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000098 - CAE RURBAN COOP - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0020291 - RURBAN COOP		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	28 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	28 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000793 - Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000099 - accompagnement des nouveaux entrants de la CAE Hop Hop Hop		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0026570 - APCSF ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA CAE SPORT FRANCILIENNE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	16 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	16 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000100 - COUVEUSE AFILE 77 – APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 3 ANTENNES DE COUVEUSE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29690 - AFILE 77		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	46 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	46 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000101 - COUVEUSE BGE Yvelines -APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 3 ANTENNES DE COUVEUSE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R29280 - ATHENA		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	60 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	60 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000793 - Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000102 - COUVEUSE BGE ADIL - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 5 ANTENNES DE COUVEUSE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R12469 - AGENCE LOCALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE LOCALE ADIL		
<b>Localisation :</b>	DEPARTEMENT DE PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	106 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	106 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000103 - COUVEUSE EPICEAS - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 1 ANTENNE DE COUVEUSE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R7937 - PROJETS-19		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	20 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	20 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000104 - COUVEUSE GEAI - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 15 ANTENNES DE COUVEUSE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R27250 - GROUP ENTREPRENEURS ACCOMPAGNES INDIVID		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	264 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	264 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	22/01/2016	<b>N° de rapport :</b>	CP16-043	<b>Budget :</b>	2016
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000793 - Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	16000105 - COUVEUSE RIVES DE SEINE INITIATIVES - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 2 ANTENNES DE COUVEUSE		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0014623 - RIVES DE SEINE INITIATIVES		
<b>Localisation :</b>	VAL D'OISE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	42 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	42 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000109 - Soutien à l'accompagnement des nouveaux entrants de La Forge		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0031669 - LA FORGE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	16 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	16 000,00 €

<b>Dossier :</b>	16000110 - Financement de l'accompagnement des nouveaux entrants de la CAE COOPETIC MEDIAS		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0030334 - COOPETIC MEDIAS		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	16 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	16 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000793 - Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants :</b>	1 018 000,00 €
---	----------------

<b>Total sur l'imputation 939 - 91 - 191003 - 19100301 :</b>	1 689 520,00 €
--	----------------

## **Annexe 2 - Fiches projets couveuses**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000090</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : ASTROLABE CONSEIL - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 4 ANTENNES DE COUVEUSE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b> <b>80 000,00 €</b>
----------------------------------	---

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ASTROLABE CONSEIL ASTROLABE  
COOPERATIVE

Adresse administrative : 17 RUE PASTEUR  
75011 PARIS 11

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant :

Objet : société coopérative spécialisée dans:  
- l'accompagnement, le conseil et la formation de porteurs de projet dans la création de leur propre activité, emploi ou entreprise,  
- L'accompagnement et le suivi d'entrepreneurs salariés d'Astrolabe Conseil exerçant tous types d'activités libérales, artisanales, agricoles ou commerciales,  
- L'étude, le conseil et la formation, notamment auprès des acteurs du développement local et de l'économie sociale, afin d'impulser des solutions aux problèmes de l'emploi,  
- Toutes activités annexes, connexes ou complémentaires

N° SIRET : 45186675000024

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la structure est d'accompagner 87 nouveaux entrepreneurs à l'essai (EAE) sur l'année civile, répartis sur 4 antennes :

- Antenne Paris Est : 23 nouveaux EAE
- Antenne Paris Ouest : 23 nouveaux EAE
- Antenne Sevran Montreuil : 20 nouveaux EAE
- Antenne Fontenay Choisy : 21 nouveaux EAE

**Description :**

Dispositif d'accompagnement des entrepreneurs à l'essai (EAE) :

- Quatre entretiens par trimestre avec un chargé d'accompagnement dédié : finalisation de l'offre, plan d'action commerciale, démarrage opérationnel de l'activité...
- Un cycle de sessions de formation : intégration des nouveaux EAE, pilotage de projet, stratégie marketing et démarche commerciale, tableau de bord/gestion prévisionnelle/initiation à la comptabilité
- Des ateliers pratiques : outils de communication, techniques de vente, réseaux sociaux, plan d'affaires, prise de parole, coaching, référencement naturel sur internet, développement de blogs et sites-vitrines, recherche de financements, statuts juridiques ...
- Des réunions d'échanges d'expérience et de mise en réseau : petits-déjeuners Astro'Déj, Pôles Métier, Club des Entrepreneurs Astro'Club, brainstormings inter-projets.

Gestion administrative globale de l'activité des EAE :

- Administration des Ventes (émission des devis et factures, rédaction des contrats,...)
- Assurance en responsabilité civile professionnelle
- Appui dans les démarches liées aux organismes divers (Pôle Emploi, structures d'insertion, organismes sociaux ...)
- Tenue de la comptabilité, suivi des opérations bancaires et établissement des déclarations sociales et fiscales

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens mutualisés sur les 4 antennes :

Ressources humaines (8 personnes) :

- Direction/Communication : 0,75 ETP
- Gestion : 1, 25 ETP
- logistique, informatique : 0,60 ETP
- Accompagnement : 5,00 ETP

Local de 155 m<sup>2</sup> comprenant notamment :

- 1 salle de réunion / formation (15 places)
- 1 salle de réunion / formation (6/8 places)
- 2 bureaux équipés dédiés aux EAE
- 1 espace mini cafétéria

Mise à disposition de moyens logistiques :

- Bureaux non privatifs, sur réservation, pour usage individuel ou collectif
- Espaces pour recevoir fournisseurs et clients
- Possibilité d'utiliser, sur réservation, les salles de réunion pour usage ponctuel
- Téléphones et ordinateurs avec accès internet, pour usage ponctuel
- Accès au fax et au photocopieur (pour tirages limités)
- Domiciliation du courrier, réception de livraisons (volume raisonnable)
- Connexion internet wifi dans l'ensemble du local

Partenariats mis en place dans les antennes:

- Paris Ouest: la structure a accès aux locaux de ses partenaires sur Courbevoie (EDC) et Nanterre (Cité des Métiers) pour la tenue des réunions d'informations collectives et des entretiens individuels de diagnostic et d'accompagnement. Les porteurs de projet peuvent aussi accéder aux « Ateliers de l'Entrepreneuriat » organisés par EDC Business School.
- Sevrans Montreuil: la structure a accès aux locaux de partenaires sur Montreuil (Pépinière) et Sevrans (MAE) pour la mise en œuvre des entretiens individuels de diagnostic et d'accompagnement. Depuis octobre 2014, dans le cadre d'un partenariat avec Est Ensemble, sa présence sur le terrain s'est renforcée : réunions d'information, ateliers pratiques et entretiens individuels d'accompagnement à Pantin, au sein du pôle Métiers d'Art.
- Val de Marne : la structure a accès aux locaux de ses partenaires sur Vincennes (Mission Locale) et

Choisy (Cité des Métiers et Centre de l'Entrepreneuriat ) pour la mise en œuvre des entretiens individuels de diagnostic et d'accompagnement (Vincennes) et des réunions d'information (Choisy). En parallèle, permanences d'accueil du public au sein de l'équipe de conseillers Cité des Métiers.

**Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

**Public(s) cible(s) :**

Les demandeurs d'emploi issus des publics confrontés aux discriminations à l'emploi sur le territoire francilien :

- Les femmes.
- Les cadres seniors.
- Les jeunes diplômés issus de l'immigration.
- Les personnes handicapées.

Ce positionnement de la couveuse Astrolabe Conseil est complété par une forte priorité accordée aux projets collectifs d'utilité sociale, en partenariat avec l'Union Régionale des SCOP pour la création de SCOP ou SCIC et avec l'Atelier.

**Détail du calcul de la subvention :**

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème d'une subvention de 2000 € par porteur de projet d'entreprise ou d'activité généraliste, plafonné à 45 000 € par antenne, soit :

- Antenne Paris Est : 23 nouveaux EAE x 2000 € = 46 000 € plafonné à 45 000 €
- Antenne Paris Ouest : 23 nouveaux EAE x 2000 € = 46 000 € plafonné à 45 000 €
- Antenne Sevran Montreuil : 20 nouveaux EAE x 2000 € = 40 000 €
- Antenne Fontenay Choisy : 21 nouveaux EAE x 2000 € = 42 000 €

Les subventions accordées par antenne sont non fongibles entre les antennes.

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	257 720,00	71,43%	Région Ile-de-france tranche 1	80 000,00	22,17%
Achats	11 550,00	3,20%	Région ile-de-france tranche 2	92 000,00	25,50%
Services extérieurs	52 790,00	14,63%	Autofinancement	53 800,00	14,91%
Autres services extérieurs	31 740,00	8,80%	EPCI ( EC)	80 000,00	22,17%
Impôts et taxes directement liés à l'opération	7 000,00	1,94%	ACSE	25 000,00	6,93%
Total	360 800,00	100,00%	FSE	30 000,00	8,31%
			Total	360 800,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2016	80 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Couveuses et coopératives d'activités et d'emploi	45 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	150 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	171 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	172 000,00 €
	Montant total	538 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000100</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : COUVEUSE AFILE 77 – APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 3 ANTENNES DE COUVEUSE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b>
----------------------------------	---

	<b>46 000,00 €</b>
--	--------------------

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : AFILE 77  
 Adresse administrative : 10 RUE CARNOT  
77000 MELUN  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame Florence RIGAULT, Directrice

Date de publication au JO : 11 décembre 1991

N° SIRET : 38470641200036

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la structure est d'accompagner 51 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile, répartis sur 3 antennes comme indiqué ci-dessous :

- Antenne Noisiel : 23 nouveaux EAE
- Antenne Meaux : 23 nouveaux EAE
- Antenne Sénart-boréal : 5 nouveaux EAE

**Description :**

La couveuse est un lieu d'apprentissage collectif qui permet à des porteurs de projet en création d'entreprise de tester en grandeur réelle leur entreprise.

Ces entrepreneurs à l'essai bénéficient d'une formation au métier d'entrepreneur et d'un accompagnement pour tester la viabilité de leur projet.

Dans la couveuse, l'entrepreneur à l'essai évalue sa capacité à entreprendre. Il bénéficie d'un hébergement juridique et économique : Il achète et vend ses produits ou services en utilisant le numéro SIRET de la couveuse.

La couveuse permet ainsi une limitation des risques de défaillances, de «casse sociale» et contribue à l'amélioration des conditions d'aboutissement des projets de création. La couveuse est également un dispositif qui permet de lutter contre le travail non déclaré et de développer des niches d'activités

correspondant aux besoins des territoires.

Pour les entrepreneurs qui souhaitent créer leur entreprise dans le domaine des services à la personne, AFILE 77 a créé la première couveuse disposant d'un agrément simple. Cet agrément permet aux couvés de faire bénéficier à leurs clients de tous les avantages fiscaux prévus par la loi (TVA à taux réduit, et déductions fiscales).

La couveuse Boréal de Sénart présente une spécificité : la convergence entre hébergement physique et juridique de l'activité dans un même lieu d'apprentissage entrepreneurial, espace de créativité, d'échanges et de dynamique collective sur le territoire de Sénart. Le partenariat avec la fabrique à initiative permet par ailleurs d'envisager la spécialisation ESS de la couveuse. Au minimum une place sera réservée chaque année à l'accompagnement d'un projet relevant du champ de l'ESS et de l'innovation sociale.

#### **Moyens mis en œuvre :**

La couveuse propose des réunions d'information sur ses 3 sites Melun, Noisiel et Meaux et à la Maison de l'Emploi de Sénart.

Une fois sélectionnés, les entrepreneurs signent un contrat CAPE. Les entrepreneurs intégrés à la couveuse Boréal signent également un contrat pour intégrer l'espace de co-working de la pépinière d'entreprise de Sénart.

Les entrepreneurs bénéficient :

- D'un accompagnement d'une durée de 3 à 12 mois
- Des entretiens individuels (2 heures tous les 15 jours) avec pour thème : la gestion, le marketing, les aspects juridiques et fiscaux de la création d'entreprises.
- Des formations collectives
- Des moyens financiers : avance de trésorerie, financement grâce au microcrédit (AFILE 77 est la délégation seine-et-marnaise de l'Adie)
- Pour les porteurs de projet désireux de créer dans le domaine des services à la personne, Afile 77 a créé la première couveuse Service à la Personne
- Une salle de réunion et un bureau équipé en matériel bureautique et connexion Internet sur chaque site

Les moyens humains déployés pour le fonctionnement global de la couveuse:

- Un responsable TPE (0,1 ETP)
- Un chargé de développement (0,8 ETP)
- Un attaché administratif (0,1 ETP)
- Un responsable couveuse (0,97 ETP).
- Un responsable du pôle ESS et accompagnateur ESS

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

#### **Public(s) cible(s) :**

- Bénéficiaires du RSA
- Demandeurs d'emploi et demandeurs d'emploi longue durée
- Publics demandeurs d'emploi habitant les quartiers politique de la ville

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème suivant : une subvention de 2000 € par porteur de projet plafonné à 45 000 €

par antenne.

- Noisiel : 23 x 2000 = 46 000 € plafonné à 45 000 €
- Meaux : 23 x 2000 = 46 000 € plafonné à 45 000 €
- Sénart Boréal : 5 x 2 000 = 10 000 €

Les subventions accordées par antenne sont non fongibles entre les antennes.

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

#### Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
frais de personnel	169 652,00	84,38%	Région ile-de-france tranche 1	46 000,00	22,88%
Achats	6 986,00	3,47%	Région ile-de-france tranche 2	54 000,00	26,86%
Services extérieurs	11 302,00	5,62%	EPCI	31 500,00	15,67%
autres services extérieurs	13 119,00	6,52%	ACSE	5 000,00	2,49%
Total	201 059,00	100,00%	fonds européens	50 000,00	24,87%
			autofinancement	14 559,00	7,24%
			Total	201 059,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	46 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2012	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	107 000,00 €

2012	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	33 800,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	84 000,00 €
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	107 000,00 €
2013	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	34 840,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	100 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	107 000,00 €
2014	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	39 000,00 €
2014	Soutien aux associations dans le domaine de l'environnement.	7 200,00 €
2014	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	30 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	100 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	105 364,65 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	94 200,00 €
2015	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	35 880,00 €
2015	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	30 000,00 €
	Montant total	1 030 284,65 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000101</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : COUVEUSE BGE YVELINES -APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 3 ANTENNES DE COUVEUSE</b>
--

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 60 000,00 €</b>
----------------------------------	---

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ATHENA  
 Adresse administrative : 6 AVENUE DE LA MAULDRE  
 78680 EPONE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : 5 mars 2011

N° SIRET : 39422254100036

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de BG Athena Yvelines est d'accompagner 65 nouveaux entrepreneurs à l'essai (EAE) en 2015, répartis sur trois antennes :

- l'antenne Nord Est Yvelines (territoires de Chatou-Sartrouville) : 21 nouveaux EAE
- l'antenne Nord Ouest Yvelines (CA Mantes en Yvelines, ville des Mureaux): 21 nouveaux EAE
- l'antenne Sud Yvelines (territoire de la CA Saint Quentin en Yvelines, notamment) : 23 nouveaux EAE

**Description :**

Afin de réaliser le test d'activité dans des conditions optimales, l'entrepreneur à l'essai bénéficie de rendez vous individuels de conduite de projet ainsi que des modules d'appuis collectifs spécifiques (14 thèmes).

- Les modules d'appuis collectifs ont pour objet de former le futur chef d'entreprise à la réalité de leurs nouvelles fonctions dans leurs démarches entrepreneuriales. Tous les aspects de la vie de l'entreprise sont abordés, mais c'est essentiellement sur les techniques de vente et la stratégie commerciale que l'essentiel de ces collectifs sont organisés.

- La mise en place de la comptabilité des entrepreneurs à l'essai :

Les entrepreneurs à l'essai ont accès à un module d'initiation à la comptabilité générale et ils réalisent, grâce au logiciel « Gestion numérique des couveuses », une partie de leur comptabilité. Ce logiciel est accessible par Internet via un mot de passe qui est personnel à chaque entrepreneur à l'essai. Ainsi les entrepreneurs à l'essai réalisent eux même leurs devis, factures de vente, écritures de vente, d'achat, de frais et de banque. Ils ont également accès à un tableau des dépenses/recettes et au calcul de leur TVA à décaisser.

### **Moyens mis en œuvre :**

Les ressources humaines mobilisées sont de 1,20 ETP sur 12 mois pour chaque antenne, avec les fonctions suivantes impliquées dans le programme : Direction, responsable (dont fonction comptable), coordinateur, conseillers formateur, pôle administratif.

Des supports d'accompagnement, ainsi que des outils de communication, suivi d'activité et de traitement administratif ont été développés par l'équipe interne du dispositif Couveuse

Pour l'accueil et l'information des candidats au dispositif :

- Plaquette d'information ;
- Page de présentation sur le site internet de BGE Yvelines ;
- Article thématique dédié au dispositif Couveuse ;
- Panorama type de présentation de la Couveuse pour les réunions d'information ;
- Cartographie des acteurs du territoire pour une réorientation.

Pour la sélection des entrepreneurs à l'essai et l'accompagnement :

- Autodiagnostic dont aspect financier du projet
- Règlement intérieur
- Fiche de décision pour les membres du comité d'admission
- Contrat d'Appui à la Création d'Entreprise (CAPE) et annexe
- Dossier d'admission
- Dossier de suivi de l'entrepreneur à l'essai
  - Support de formation des collectifs
  - Tableau de trésorerie des entrepreneurs à l'essai
  - Questionnaire de satisfaction
  - Tableau de déclaration de TVA mensuel, trimestriel et annuel
  - Tableau de déclaration de charges sociales dont accident du travail trimestriel et annuel

Centre de ressources :

Au siège de BGE Yvelines, le centre de ressources propose :

Divers annuaires, des revues (Presse locale Yvelines, Alternatives économiques, Associations Mode d'Emploi, Juris Association, Feuilles Rapides F. Lefebvre, RF Conseil, etc.), les fiches métiers et mémofiches APCE, les offres de la Région et de divers prestataires pour la formation, de nombreux ouvrages spécialisés fiscal, social, juridique ou thématiques, une base documentaire interne constituée au fil du temps par classement thématique.

Partenariats :

- Antenne Nord Ouest: partenariat avec la CAMY et la ville des Mureaux qui permet de développer localement l'offre complète Couveuse.
- Antenne Sud: partenariat avec la Maison de l'Emploi Centre et Sud Yvelines et la Maison de l'entreprise de Saint Quentin en Yvelines qui permet de développer localement l'offre complète Couveuse.

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types

de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

**Public(s) cible(s) :**

Porteurs de projet de création d'entreprise.

**Détail du calcul de la subvention :**

Par application du barème et des plafonds définis dans le règlement d'intervention, l'aide régionale est calculée comme suit:

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème d'une subvention de 2000 € par porteur de projet plafonné à 45 000 € par antenne, soit :

- antenne de Nord Ouest Yvelines: 21 porteurs x 2000 € = 42 000 €
- antenne Nord Est Yvelines: 21 porteurs x 2000 € = 42 000 €
- antenne Sud Yvelines: 23 porteurs x 2000 € = 46 000 €, plafonné à 45 000 €

Les subventions accordées par antenne sont non fongibles entre les antennes.

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
frais de personnel	187 500,00	72,12%	région ile-de-france tranche 1	60 000,00	23,08%
Achats	6 100,00	2,35%	région ile-de-france tranche 2	69 000,00	26,54%
Services extérieurs	27 000,00	10,38%	préfecture 78	7 500,00	2,88%
autres services extérieurs	31 900,00	12,27%	directe	20 000,00	7,69%
impôts et taxes	7 500,00	2,88%	FSE	95 500,00	36,73%
Total	260 000,00	100,00%	autofinancement	8 000,00	3,08%
			Total	260 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2012	Couveuses et coopératives d'activités et d'emploi	45 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	127 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	129 000,00 €
2014	Soutien aux associations dans le domaine de l'environnement.	3 700,00 €
2014	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	31 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	129 000,00 €
2015	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	31 000,00 €
	Montant total	495 700,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000102</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : COUVEUSE BGE ADIL - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 5 ANTENNES DE COUVEUSE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b> 106 000,00 €
----------------------------------	---

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : AGENCE LOCALE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE  
LOCALE ADIL

Adresse administrative : 23-27 RUE DAREAU  
75014 PARIS 14

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Joël SAINGRE, Président

Date de publication au JO : 15 juin 1980

N° SIRET : 32685087200028

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la structure est d'accompagner 114 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile, répartis sur 5 antennes comme indiqué ci-dessous :

- Antenne Paris Sud : 23 nouveaux EAE
- Antenne Intergénérationnelle: 23 nouveaux EAE
- Antenne Ouest Val de Marne: 23 nouveaux EAE
- Antenne Centre Val de Marne: 22 nouveaux EAE
- Antenne Est Val de Marne : 23 nouveaux EAE

**Description :**

L'accompagnement en couveuse est conçu pour favoriser les allers retours entre la couveuse et le marché (se former, tester, débriefer), et intègre un rendez-vous physique minimum à la couveuse par semaine. Parcours complet d'accompagnement, il comprend des temps individuels et des temps collectifs et donne accès à un centre de ressources.

Temps collectifs :

- Une formation-action articulée prioritairement autour d'un contenu pédagogique centré sur l'action

commerciale (Agir sur le marché);

- Des tables rondes permettant de rencontrer l'environnement des entrepreneurs (URSSAF, BPIFrance, PFIL...)
- Des entrées en couveuse programmées avec une gestion des groupes favorisant l'intégration
- Une mixité des projets qui permet l'échange des réseaux, un débriefing régulier des actions menées.

Temps individuels :

- Un rendez-vous mensuel programmé avec un consultant création attitré, pour traiter les aspects techniques de la création
- Des temps de suivi permettant l'échange et la remotivation assurés par la chargée de mission tout au long du parcours
- L'accompagnement au test d'activité et au traitement de la facturation
- L'assistanat d'étudiants en Master 2 création d'entreprise sur la recherche et le décryptage d'informations.

Le parcours en couveuse est sécurisé par la signature d'un Contrat CAPE

Méthodologie/outils : techniques de dynamique de groupe, simulation d'entretiens de ventes sous vidéo, études de cas, entretiens en face à face.

Outre ces fonctions, la couveuse intergénérationnelle a une particularité : accueillir sur le même site des porteurs de projet de moins de 30 ans et de plus de 45 ans, deux populations ayant le plus de contraintes face à la création d'entreprise, et pouvant s'apporter complémentarité au sein d'un même parcours.

Si la base de la formation et du parcours est similaire aux autres couveuses ADIL, la spécificité des + de 45 ans, en dehors de l'action de communication spécifique, est prise en compte à tous les stades de l'accompagnement et de la formation dans la couveuse Intergénérationnelle (deuil plus long et douloureux du changement de statut, freins au changement, besoin de reconnaissance et de valorisation...). Les échanges sont ainsi réalisés par des conseillers et chargés de mission habitués à ce type de public.

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains :

- fonctions mutualisées entre toutes les antennes suivantes impliquées dans le programme : Direction, directrice programme couveuse, coordinatrice et chargée de mission couveuse, consultant, formateur, pôle administratif... et non compris dans le temps ETP, l'assistance d'un stagiaire Master 2 (équivalent 0.25 ETP)
- Paris Sud: 1.28 ETP sur 12 mois
- Intergénérationnelle: 1.30 ETP sur 12
- Est Val de Marne (Champigny): 1.28 ETP sur 12 mois
- Centre Val de Marne (créteil): 1.2 ETP
- Ouest Val de Marne ( CAVB) : 1.28 ETP

Les moyens matériels, au delà de la logistique, attachés au RH, ci-dessus, mobilisés, et auxquels ont accès les couvés sont : une salle collective, un bureau, un centre de ressource avec bureautique, base données et documentation, ainsi qu'un accès à l'offre documentaire du CIDJ.

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

**Public(s) cible(s) :**

Ce sont des porteurs de projets de création d'entreprise, caractérisés par :

- leur statut de demandeur d'emploi ou de bénéficiaire des minimas sociaux
- leur âge : être âgé de moins de 30 ans ou de plus de 45 ans
- leur zone de résidence : Paris de façon prioritaire
- le type de projet, qui doit être pré formalisé mais sans carnet de commande, nécessitant une période de consolidation et de prospection de marché et justifiant la valeur ajoutée de la couveuse

**Détail du calcul de la subvention :**

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème d'une subvention de 2000 € par porteur de projet plafonné à 45 000 € par antenne, soit:

- Antenne Paris Sud : 23 nouveaux EAE x 2 000 € = 46 000€, plafonné à 45 000 €
- Antenne Intergénérationnelle: 23 nouveaux EAE x 2 000 € = 46 000€, plafonné à 45 000 €
- Antenne Ouest Val de Marne: 23 nouveaux EAE x 2 000 € = 46 000€, plafonné à 45 000 €
- Antenne Centre Val de Marne: 22 nouveaux EAE x 2 000 € = 44 000 €
- Antenne Est Val de Marne : 23 nouveaux EAE x 2 000 € = 46 000€, plafonné à 45 000 €

Les subventions accordées par antenne sont non fongibles entre les antennes.

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
frais de personnel	340 900,00	72,00%	région ile-de-france tranche 1	106 000,00	22,39%
Achats	14 790,00	3,12%	région ile-de-france tranche 2	118 000,00	24,92%
Services extérieurs	80 070,00	16,91%	EPCI (EC)	173 000,00	36,54%
Autres services extérieurs	22 950,00	4,85%	ACSE	7 000,00	1,48%
Impôts et taxes directement liés à l'opération	14 790,00	3,12%	Agefos	69 500,00	14,68%
<b>Total</b>	<b>473 500,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total</b>	<b>473 500,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2016	106 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2012	Couveuses et coopératives d'activités et d'emploi	124 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	221 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	224 000,00 €
2014	Soutien aux associations dans le domaine de l'environnement.	3 700,00 €
2014	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	45 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	224 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	8 900,00 €
2015	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	35 000,00 €
	Montant total	885 600,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000103</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : COUVEUSE EPICEAS - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 1 ANTENNE DE COUVEUSE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 20 000,00 €</b>
----------------------------------	---

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : PROJETS-19  
 Adresse administrative : 9 RUE MATHIS  
75019 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Carlos DURAN, Président

Date de publication au JO : 17 janvier 1998

N° SIRET : 42294844800044

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de l'antenne EPICEAS de la structure PROJET 19 est d'accompagner 15 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile.

**Description :**

Sur le plan pédagogique, Projets-19 propose une intervention à la fois individuelle et collective auprès des porteurs de projets qui entrent dans le dispositif.

En aucun cas il ne s'agit de faire « à la place de » mais bien au contraire, les personnes doivent acquérir par la pratique « encadrée et guidée » les connaissances et les outils nécessaires au développement et à la pérennisation de leur activité.

C'est bien la fonction d'entrepreneur/employeur que les porteurs de projets doivent maîtriser au-delà des compétences propres à leurs domaines d'activités.

Cela nécessite un accompagnement renforcé à la fois en termes de méthodologie et d'appui technique, mais également en termes d'apports matériels (local, outils informatiques, outils de communications...).

**1. Actions de formation collective**

Les actions collectives sont importantes car elles créent une véritable dynamique de groupe et enrichissent considérablement les apports de l'accompagnement individuel. Il importe que le dispositif

permette de maximiser les temps collectifs, autour de la formation, d'ateliers pratiques, voire d'événements communs.

Les actions collectives vont revêtir plusieurs formes :

- Organisation de modules de formation en fonction des besoins collectifs exprimés par les couvés
- Organisation d'ateliers d'information et d'échanges en invitant des intervenants extérieurs pour un témoignage ou un éclairage sur un dispositif ou une problématique particulière
- Orientation vers des actions de formation externes en fonction des besoins individuels des couvés (Certificat de formation à la gestion associative ; formation du CNAM, autres dispositifs...).

## 2. Mise en place du suivi individuel et de l'évaluation des porteurs de projets

A raison de 4 heures par mois minimum, chaque entrepreneur est reçu individuellement dans le cadre d'un RDV dont l'objectif est de faire le point sur l'état d'avancement de ses démarches, l'évaluation de la montée en compétences, le respect de l'échéancier prévu initialement.

Un livret de suivi et d'évaluation a été mis en place pour chaque entrepreneur. Il est adapté à son projet, à son état d'avancement et aux objectifs qui lui ont été fixés dès l'entrée dans le dispositif.

### **Moyens mis en œuvre :**

4 salariés interviennent au sein de la couveuse à hauteur de 1,4 Équivalents Temps Plein :

- Le Directeur de Projets-19
- Le responsable de la couveuse EPICEAS
- Deux chargés d'accompagnement

Du point de vue des conditions matérielles, les entrepreneurs à l'essai disposent d'un espace de travail accessible gratuitement comprenant :

- 3 ordinateurs équipés
- Connexion Internet haut débit
- Imprimante couleur
- Téléphone

Ils disposent également d'une salle de réunion ainsi que d'un centre de documentation riche et détaillé faisant l'objet d'une mise à jour régulière.

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

### **Public(s) cible(s) :**

La couveuse EPICEAS s'attache à privilégier les personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales, éloignées de l'emploi et/ou bénéficiaires des minima sociaux, mais possédant un savoir-faire (ou un concept) négociable sur le marché économique et doté d'une plus-value en termes d'utilité sociale, ayant un besoin et une demande d'apprentissage du métier d'entrepreneur social.

### **Détail du calcul de la subvention :**

La Couveuse EPICEAS est spécialisée dans l'accompagnement de porteurs de projet de l'Economie sociale et solidaire. Conformément au règlement d'intervention régional le barème qui s'applique est donc de 2 500 € par porteur de projet accompagné.

15 porteurs de projet x 2500 € = 37 500 €

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour

l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
frais de personnel	60 076,00	79,82%	région ile-de-france tranche 1	20 000,00	26,57%
Achats	1 877,00	2,49%	région ile-de-france tranche 2	17 500,00	23,25%
Services extérieurs	6 900,00	9,17%	EPCI	10 000,00	13,29%
Autres services extérieurs	4 890,00	6,50%	FSE	23 000,00	30,56%
impôts et taxes directement liés à l'opération	1 519,00	2,02%	CUI	4 762,00	6,33%
<b>Total</b>	<b>75 262,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total</b>	<b>75 262,00</b>	<b>100,00%</b>

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	37 500,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	37 500,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	37 500,00 €
2015	Pré-demande Programme opérationnel régional FSE-FEDER	24 892,21 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>177 392,21 €</b>

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000104</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : COUVEUSE GEAI - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 15 ANTENNES DE COUVEUSE</b>
--

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b> 264 000,00 €
----------------------------------	---

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : GROUP ENTREPRENEURS  
ACCOMPAGNES INDIVID

Adresse administrative : 18 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE  
75011 PARIS 11

Statut Juridique : Association

Représentant :

Date de publication au JO : 23 septembre 2000

N° SIRET : 43354535700025

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la structure est d'accompagner 281 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile, répartis sur 15 antennes, comme indiqué ci-dessous :

1. 10 Antennes territoriales :

- Antenne Paris 18e : 23 nouveaux EAE
- Antenne Paris 11 : 23 nouveaux EAE
- Antenne Paris 14 : 20 nouveaux EAE
- Antenne Grigny : 23 nouveaux EAE
- Antenne Courtaboeuf : 15 nouveaux EAE
- Antenne Evry-Corbeil : 10 nouveaux EAE
- Antenne Sud 92: 23 nouveaux EAE
- Antenne Nord 92: 10 nouveaux EAE
- Antenne Saint Denis: 23 nouveaux EAE
- Antenne Noisy le Grand- Bagnolet-Montreuil: 10 nouveaux EAE

## 2. 5 Antennes spécialisées :

- Antenne IDEES « Initiatives Durables, Equitables, Ethiques et Solidaires »: 23 nouveaux EAE
- Antenne "insertion par l'activité économique" : 12 nouveaux EAE
- Antenne "Métiers de l'innovation" : 23 nouveaux EAE
- Antenne "métiers de la création": 23 nouveaux EAE
- Antenne "services à la personne : 20 nouveaux EAE

### **Description :**

Avant l'entrée en couveuse

- Information sur la couveuse et comparaison des avantages de la couveuse avec le statut d'auto-entrepreneur.
- Diagnostic pour situer l'état d'avancement de son projet .

Lors du test en couveuse

- Gestion de la prise de risque
- Faciliter la charge administrative des couvés en assumant tous les aspects comptables, sociaux, fiscaux
- Un accompagnement individuel pour faciliter le décollage de l'activité : 4h/mois par couvé

Panel de 200 formations et ateliers thématiques par an :

Des formations premières à la commercialisation et à la gestion, des ateliers thématiques par filière métier, des shows rooms pédagogiques, des rencontres avec les professionnels, des échanges de savoirs

Un réseaux de 1000 anciens couvés et dix années de construction de partenariat avec les professionnels de la création d'entreprise (financement, hébergement...) mais également ceux des filières métiers (professionnels de la mode, du design, de l'innovation, du développement durable, de la distribution, des RH etc)

### **Moyens mis en œuvre :**

Mutualisation des moyens du siège:

- 1, 5 ETP direction
- 2 comptables
- 5 salles de formation et un espace bureautique accessible aux couvés
- Site intranet de facturation et de gestion accessible aux couvés 24h/24
- 8 bureaux dédiés à la couveuse, chaises et armoires de rangement et 8 postes informatiques
- Accès à Internet haut débit, abonnements et accès à divers sites professionnels
- Documentation professionnelle de base
- Presse généraliste et spécialisée
- Téléphone Télécopieur Photocopieur

Les antennes de couveuses sont animées par 8.5 ETP, soit :

Antennes territoriales :

- Paris 11eme : 0,65 ETP
- Paris 14eme : 0,59 ETP
- Paris 18eme : 0,71 ETP
- 92 Nord : 0,31 ETP
- 92 Sud : 0,71 ETP
- 91 Grigny : 0,66 ETP
- 91 Evry : 0,24 ETP
- 91 Courtaboeuf : 0,48 ETP
- 93 Bagnolet/Montreuil/Noisy le Grand : 0,22 ETP
- 93 Saint-Denis : 0,70 ETP

Antennes spécialisées :

- IDEES : 0,78 ETP
- SIAE : 0,45 ETP
- Innovation : 0,67 ETP
- Métiers de la Création : 0,71 ETP
- SAP : 0,60 ETP

Lieux d'accueil décentralisés pour les réunions d'info collectives, certains entretiens individuels...:

**Antennes territoriales :**

- Paris 18e : MDE Paris
- Paris 11 : siège
- Paris 14 : siège
- Grigny : établissement de Grigny
- Courtaboeuf : pépinière APIS développement
- Evry-Corbeil : MDE d'Evry et local à Grigny
- Nord 92: mairie d'Asnières, local à Gennevilliers
- Saint Denis: locaux à Saint Denis, MDE d'Aulnay sous bois
- Noisy le Grand- Bagnolet-Montreuil: pépinière Espace 22 à Rosny

**Antennes spécialisées :**

- IDEES et insertion par l'activité économique : partenariats avec l'Atelier
- métiers de la création: Ateliers de Paris
- Innovation : partenariat avec Paris Région Entreprise
- services à la personne : agence des SAP, plateformes RH spécialisées

**Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

**Public(s) cible(s) :**

1. Statuts des porteurs de projet : Demandeurs d'emploi, DELD, bénéficiaires du RSA, salariés en reconversion professionnelle
2. Un projet qui présente un manque de visibilité économique en raison
  - D'un domaine d'activité novateur et sans schéma économique reconnu,
  - D'une activité relevant d'un cycle long (exemple : métiers de la mode où le décollage n'a lieu qu'après 3 à 6 collections),
  - D'un carnet de pré-commandes qui ne permet pas d'envisager une création sereine.
3. Un manque d'expérience commerciale.
4. Des besoins forts en conseils et formation.
5. La volonté de prendre le temps nécessaire pour construire sa vie nouvelle de chef d'entreprise.

**Détail du calcul de la subvention :**

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème d'une subvention de 2000 € par porteur de projet plafonné à 45 000 € par antenne, soit :

**Antennes territoriales :**

- Antenne Paris 18e : 23 nouveaux EAE x 2000 = 46 000 € plafonné à 45 000 €
- Antenne Paris 11 : 23 nouveaux EAE x 2000 = 46 000 € plafonné à 45 000 €
- Antenne Paris 14 : 20 nouveaux EAE x 2000 = 40 000 €
- Antenne Grigny : 23 nouveaux EAE x 2000 = 46 000 € plafonné à 45 000 €

- Antenne Courtaboeuf : 15 nouveaux EAE x 2000 = 30 000 €
- Antenne Evry-Corbeil : 10 nouveaux EAE x 2000 = 20 000 €
- Antenne Sud 92: 23 nouveaux EAE x 2000 = 46 000 € plafonné à 45 000 €
- Antenne Nord 92: 10 nouveaux EAE x 2000 = 20 000 €
- Antenne Saint Denis: 23 nouveaux EAE x 2000 = 46 000 € plafonné à 45 000 €
- Antenne Noisy le Grand- Bagnolet-Montreuil: 10 nouveaux EAE x 2000 = 20 000 €

**Antennes spécialisées :**

- Antenne "Métiers de l'innovation" : 23 nouveaux EAE x 2000 = 46 000 €, plafonné à 45 000 €
- Antenne "métiers de la création": 23 nouveaux EAE x 2000 = 46 000 €, plafonné à 45 000 €
- Antenne "services à la personne »: 20 nouveaux EAE x 2000 = 40 000 €
- Antenne IDEES « Initiatives Durables, Equitables, Ethiques et Solidaires »: 23 nouveaux EAE x 2500 = 57 500 €, plafonné à 50 000 €
- Antenne "insertion par l'activité économique" : 12 nouveaux EAE x 2500 = 30 000 €

Les subventions accordées par antenne sont non fongibles entre les antennes.

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	666 700,00	59,00%	région ile-de-france tranche 1	264 000,00	23,36%
Achats	12 500,00	1,11%	région ile-de-france tranche 2	301 000,00	26,64%
Services extérieurs	211 000,00	18,67%	autofinancement	30 000,00	2,65%
Autres services extérieurs	59 800,00	5,29%	EPCI (EC)	225 000,00	19,91%
impôts et taxes directement liés à l'opération	58 000,00	5,13%	dispositif PEPITE	10 000,00	0,88%
frais de siège	110 000,00	9,73%	Agefos	110 000,00	9,73%
autres dépenses	12 000,00	1,06%	participation des couvés	80 000,00	7,08%
Total	1 130 000,00	100,00%	fondation ESH	50 000,00	4,42%
			fonds de formation	40 000,00	3,54%
			autres fondations	20 000,00	1,77%
			Total	1 130 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
----------	---------

2016	264 000,00 €
------	--------------

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2012	Emplois - Tremplins - Créateur	225 000,00 €
2012	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	575 000,00 €
2013	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	565 000,00 €
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	591 000,00 €
	Montant total	1 806 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000105</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : COUVEUSE RIVES DE SEINE INITIATIVES - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 2 ANTENNES DE COUVEUSE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b> 42 000,00 €
----------------------------------	--

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : RIVES DE SEINE INITIATIVES  
 Adresse administrative : 18 BIS RUE DES SAUSSAIES  
 95150 TAVERNY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame Annabelle URSULET, Présidente

Date de publication au JO : 10 octobre 2009

N° SIRET : 44452594300031

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la structure est d'accompagner 68 nouveaux entrepreneurs à l'essai (EAE) sur l'année civile, répartis sur 2 antennes :

- Antenne Rives de seine : 35 nouveaux EAE
- Antenne Argenteuil : 33 nouveaux EAE dont 15 issus d'Argenteuil Bezons.

**Description :**

L'accompagnement proposé par Rives de Seine Initiative permet de :

- S'approprier un comportement adapté en tant qu'entrepreneur : amener les bénéficiaires à prendre conscience des implications de rôle d'entrepreneur et le comportement adéquat à adopter en tant que tel.
- S'approprier son étude de marché, de faisabilité : à travers une compréhension et une structuration des différentes étapes du projet, amener le futur créateur à être actif dans ses démarches, à réaliser une étude concrète, précise de la faisabilité de son projet basée sur la mise en avant des points forts, points à améliorer, compétences acquises, compétences à développer et sur l'environnement socio-économique. S'approprier le vocabulaire spécifique en fonction des différents interlocuteurs.

- Formaliser le plan action : construire pour chaque étape les outils nécessaires : outils de communication en direction des différents interlocuteurs, outils comptables pour déterminer le budget prévisionnel, plan de financement ...

- Construire un réseau d'échange de compétences : Réunir les conditions d'interactions et d'échanges entre les jeunes et adultes pour les sortir de l'isolement, pour qu'ils s'appuient sur les compétences des uns et des autres pour développer leur projet, pour qu'ils commencent à créer une base de données relationnelle et qu'ils s'entraident dans les difficultés rencontrées ainsi que dans la valorisation de leurs résultats.

Mode de sélection des bénéficiaires :

#### 1. Entretien préalable

Un entretien préalable est effectué par la Couveuse durant lequel le créateur présente son projet et sa motivation. Le référent évalue si nécessaire les difficultés rencontrées sur le plan social et/ou professionnel, oriente ou non le dossier vers le comité de sélection.

#### 2. Diffusion du Business plan au comité d'admission

Le Comité de sélection examine les dossiers de candidature et valide ou invalide l'entrée dans la couveuse. Le support d'évaluation est :

- le plan d'affaires du porteur (soit une étude de marché et une étude financière)
- une note récapitulative de la conseillère de la Couveuse, reprenant le parcours, la personnalité, les motivations du créateur, les points forts et les points à améliorer du projet,
- une lettre de motivation du candidat
- une note d'une ou des personnes l'ayant accompagné précédemment dans le montage de son projet

Le CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) est signé entre le créateur et Rives de Seine Initiatives. A la fin de l'action d'accompagnement une évaluation de la prestation de la Couveuse est effectuée par les entrepreneurs à l'essai.

Le statut de l'entrepreneur à l'essai permet de privilégier la constitution de fonds propres pour que celui-ci puisse lancer son entreprise d'une manière consolidée au démarrage. L'entrepreneur à l'essai peut maintenir parallèlement son statut (ex. : demandeur d'emploi), et ses indemnités éventuelles.

Le créateur peut utiliser la structure pour recevoir ses rendez-vous et facturer ses prestations le cas échéant.

Les expérimentations passées de la couveuse ont montré l'efficacité de l'alternance d'un accompagnement collectif, d'un suivi individuel et personnalisé, de mise en situation et de travail personnel ainsi que la dynamique de groupe. En effet, cette alternance favorise l'émergence du potentiel de chaque participant, la valorisation des savoir faire, le développement de la cohésion du groupe ainsi que l'autonomie individuelle. L'objectif est par ailleurs d'adapter au maximum les formations aux projets et aux besoins des entrepreneurs à l'essai, elles sont donc évolutives.

#### **Moyens mis en œuvre :**

L'équipe est formée de 3 accompagnateurs permanents (3 ETP) et d'intervenants extérieurs professionnels dans les domaines juridique, administratif, commercial, comptable et coaching. Ces compétences sont mutualisées au sein de l'équipe qui réunit des profils complémentaires.

Accompagnement individuel :

2 conseillers référents, pour le suivi au quotidien de l'activité et des ateliers collectifs

Accompagnement collectif :

- Un conseiller en comptabilité
- Un conseiller juridique

- Un conseiller en techniques commerciales
- Un conseiller coach sur des problématiques individuelles.
- Des consultants externes ainsi que des animateurs émanant du réseau de partenaires (personnes expérimentées dans des domaines particuliers) lors des ateliers collectifs

#### Matériel et logistique

- informatique et de communication
- 1 salle de formation pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes
- 1 accueil
- 2 bureaux de rendez vous
- 1 vidéoprojecteur
- Un centre ressource (documentation sur la création d'entreprise, plaquette du réseau d'accompagnement et de financement à la création, fiches APCE, journaux, magazines, ...)
- Logiciels et système d'exploitation

#### Actions de communication envisagées

Les actions de communications sont nécessaires et fondamentales pour la pérennité de la Couveuse. Elles sont dirigées vers des institutionnels, des opérateurs de la création d'entreprise et du public.

#### Intérêt régional :

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

#### Public(s) cible(s) :

Les demandeurs d'emploi souhaitant créer leur entreprise, résidant notamment sur le territoire d'Argenteuil Bezons.

#### Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème d'une subvention de 2000 € par EAE plafonné à 45 000 par antenne, soit :

- Antenne Rives de seine : 35 nouveaux EAE x 2 000 € = 70 000 € plafonné à 45 000 €
- Antenne Argenteuil : 33 nouveaux EAE x 2 000 € = 66 000 € plafonné à 45 000 €

Les subventions accordées par antenne sont non fongibles entre les antennes.

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

#### Localisation géographique :

- VAL D'OISE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
frais de personnel	130 000,00	67,71%	région ile-de-france tranche 1	42 000,00	21,88%
Achats	7 920,00	4,13%	région ile-de-france tranche 2	48 000,00	25,00%
Services extérieurs	26 960,00	14,04%	autofinancement	12 000,00	6,25%
Autres services extérieurs	23 020,00	11,99%	EPCI (EC)	30 000,00	15,63%
impôts et taxes directement liés à l'opération	4 100,00	2,14%	FSE	60 000,00	31,25%
Total	192 000,00	100,00%	Total	192 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	42 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Couveuses et coopératives d'activités et d'emploi	45 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	45 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	90 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	90 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	63 000,00 €
	Montant total	348 000,00 €

## **Annexe 3 - Fiches projets CAE**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000091</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : CAE ALTER-BATIR - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b> <b>30 000,00 €</b>
----------------------------------	---

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ALTER BATIR  
 Adresse administrative : 11 RUE DE L'ESCAUT  
 75019 PARIS 19  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant :

Objet : La coopérative a pour objet principalement la réalisation et la vente de tous travaux et prestations de services dans les domaines du bâtiment : maçonnerie, carrelage, peinture, vitrerie, revêtement, plâtrerie, couverture, plomberie, chauffage, aménagement et agencement, électricité ainsi que la réalisation de travaux et prestations en matière d'aménagement d'espaces verts, de travaux publics ainsi que la formation, avec une spécialité en écoconstruction.

...

N° SIRET : 49141910700033

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la CAE Alter-Bâtir est d'accompagner 28 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile

**Description :**

Alter-Bâtir vise à répondre à des problèmes spécifiques au secteur du Bâtiment, afin de :

- Réhabiliter auprès des jeunes, les métiers du secteur professionnel du Bâtiment qui possède à la fois

l'une des plus fortes sinistralités (accidents du travail, maladies professionnelles) et un faible niveau de revenus ;

- Encourager les femmes qui veulent travailler ou qui travaillent déjà dans le Bâtiment et les aider à créer leur propre activité ;
- Créer des emplois qualifiés et pérennes pour succéder aux artisans du papy-boom (importants départs à la retraite dans l'artisanat du Bâtiment) ;
- Participer à améliorer les conditions de vie environnementales et sanitaires en Région Ile-de-France par l'encouragement, auprès des professionnels du Bâtiment, des pratiques de l'éco-construction (utilisation de matériaux sains et naturels, réduction de la pollution de l'air intérieur, réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, etc) ;

### **Moyens mis en œuvre :**

#### 1. Structure :

a. Equipe permanente : 1 ETP gérant-fondateur, 1 ETP responsable technique, 1 ETP comptable, 1 ETP assistante comptable, 1 ETP assistant de direction

b. 1 local de bureaux équipé dans Paris 19ème dont : 1 salle de réunion pour 20 personnes, 9 postes informatiques, 5 imprimantes jet d'encre avec scanners, 2 imprimantes laser couleurs, petit matériel et consommables de bureau, logiciels : gestion, comptabilité, paye, bureautique.

2. Matériel pédagogique Bâtiment : 2 séries de prix, REEF (CSTB), matériel diagnostic chantier (1 testeur humidité des murs, 1 compteur radioactivité, 1 testeur qualité des prises de terre, etc), 1 échafaudage SYAM, logiciels spécifiques du Bâtiment, abonnements presse spécialisée.

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

### **Public(s) cible(s) :**

3 catégories de Professionnels :

1. Professionnels du Bâtiment déjà sensibilisés à l'écoconstruction et qui veulent tester la réalisation de leur projet,
2. Travailleurs non déclarés qui cherchent à régulariser leur situation, tout en changeant de clientèle,
3. Professionnels du Bâtiment sans emploi, qui aimeraient créer leur structure mais qui n'ont pas forcément les compétences suffisantes en gestion pour le faire.

3 conditions d'entrée :

1. Expérience significative dans le Bâtiment et/ou un diplôme type BEP ou CAP
2. Motivation pour créer son activité
3. Ne pas rejeter a priori l'idée de travailler en écoconstruction

### **Détail du calcul de la subvention :**

Alter Bâtir travaille sur l'accompagnement de porteurs de projet d'éco-construction dans une démarche économie sociale et solidaire. Dès lors, le barème applicable est de 2 500 € par porteur de projet accompagné.

28 porteurs de projet X 2 500 = 70 000 €, plafonné à 60 000 € conformément au règlement d'intervention régional

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
frais de personnel	143 583,00	79,51%	région ile-de-france tranche 1	30 000,00	16,61%
Achats	6 000,00	3,32%	région ile-de-france tranche 2	30 000,00	16,61%
Services extérieurs	15 000,00	8,31%	autofinancement	95 583,00	52,93%
Autres services extérieurs	16 000,00	8,86%	Ville de Paris (EC)	25 000,00	13,84%
Total	180 583,00	100,00%	Total	180 583,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Couveuses et coopératives d'activités et d'emploi	50 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	60 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	60 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	60 000,00 €
	Montant total	230 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000093</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : CAE CLARA - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 2 ANTENNES DE CAE</b>
--

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b> 56 000,00 €
----------------------------------	--

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COOPERATIVE DE LIAISON DES  
ACTIVITES ET DES RESSOURCES  
ARTISTIQUES

Adresse administrative : 9 RUE DE LA CHARBONNIERE  
75018 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant :

Objet : La coopérative a pour objet :

- production et vente de prestations de services, d'études et de formation, dans les domaines artistique et culturel
- Lproduction et commerce de biens, d'objets, de projets artistiques divers, en sédentaire et en ambulant
- production audiovisuelle et numérique dans le cadre des activités suivantes :  
production de contenu (...), réalisation et fourniture de prestations audiovisuelles, rédaction d'articles, vidéo, son ou écrits pour tout support télévisuel, internet, dvd, presse.

N° SIRET : 49423878500021

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la structure est d'accompagner 60 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile, répartis sur

2 antennes comme indiqué ci-dessous :

- Antenne Clara :30 porteurs
- Antenne Clarabis: 30 porteurs

### **Description :**

La CAE CLARA a pour objectif de soutenir le développement économique des professionnels du secteur culturel, de leurs multi-activité, de leur créations, de leurs projets professionnels et surtout de leur autonomie entrepreneuriale en les accompagnant dans la structuration de leur projet, dans le test de la viabilité économique de leur activité et dans l'encadrement administratif et la gestion de la création de leur emploi.

La démarche d'accompagnement est la suivante :

1. Informer sur les activités de la CAE les professionnels de l'accompagnement (prescripteurs) et accueillir les porteurs de projets intéressés lors de réunions d'informations collectives.
2. Accueillir en rendez-vous individuels tous les porteurs de projets qui souhaitent être informés de ses activités et savoir si leurs projets d'activités professionnelles pourraient se développer dans le cadre de la coopérative.
3. Entretiens d'accompagnement individuel pour les entrepreneurs en convention de partenariat (3 mois renouvelable 2 fois).
4. Entretiens d'accompagnement et de consolidation, développement, pérennisation des activités pour les entrepreneurs déjà salariés
5. Formations aux principes comptables, techniques de commercialisation et de négociation, utilisation des NTIC. Les formations au développement spécifique de l'activité par Pôle Métiers (3h par mois et 3h de préparations des actualités du marché du secteur par l'animateur, permettant de donner de nouvelles pistes stratégiques et commerciales chaque mois).
6. Ateliers d'échanges de pratiques et de travail en commun sur les projets communs et collaborations artistiques (3x3h par mois)
7. La cellule de veille d'appels à projets et projets collectifs, les réponses aux appels d'offres portées par la structure CAE CLARA.
8. L'animation participative du collectif avec les réunions mensuelles, les projets mutualisés et la construction du projet d'entreprise partagée.
9. Gestion interne de la structure CAE par les permanents (statistiques d'entrées et d'activités des E.S - entrepreneurs-salariés-. Gestion administrative, financière, communication et partenariat ainsi que les prestations d'expertise proposées par la structure).

L'antenne Clarabis déploie cette méthodologie auprès de porteurs de projets audiovisuels, et constitue également une société de production spécialisée dans l'audiovisuel, les arts numériques et le multimédia. En proposant de devenir entrepreneur salarié, elle permet de répondre à un besoin spécifique pour les producteurs et techniciens, créateurs et développeurs numériques et multimédias des secteurs en mutation technologique : développer un projet dans un cadre sécurisé, favoriser les créativité collectives, limiter la multi-activité et le cumul de statuts courants dans ces secteurs. Tout en permettant à ces professionnels de bénéficier d'un hébergement juridique, social, comptable et fiscal, CLARAbis les accompagne en leur offrant la possibilité d'appréhender concrètement l'ensemble des réseaux et marchés culturels et plus particulièrement de concevoir et réaliser leurs activités de création et de les lier à leurs activités de production.

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains :

- une directrice opérationnelle : Gestion de la structure/management de l'équipe/animation des réunions collectives, développement des partenariats extérieurs et financiers et accompagnements, conseils de porteurs de projets spécifiques, développement de nouveaux projets.
- Une collaboratrice sur l'accompagnement des entrepreneurs et l'animation des temps collectifs et des formations

- Une responsable de l'antenne Clarabis
- Une assistante administrative en contrat de professionnalisation : missions d'assistanat RH et administratif, gestion des plannings des locaux (ouverture du co working aux entrepreneurs en 2013 à organiser), des plannings des formations et temps collectifs, des questions commerciales des entrepreneurs.
- Une responsable comptable et administrative

#### Moyens techniques :

La CAE CLARA est installée depuis 2009 à la Goutte d'Or dans un espace de 120m<sup>2</sup> :

- une salle de réunions collective et de formation,
- une cuisine (espace convivial)
- 5 bureaux individuels pour les entretiens et de travail d'accompagnement.
- un espace de présentation de leurs communications
- espace ressources d'informations sur le secteur, l'entrepreneuriat et leurs métiers,
- salle de coworking lorsque de besoin pour les entrepreneurs mais en permanence le soir et tous les jeudis toute la journée.
- wifi
- logiciel de gestion dématérialisé de leurs factures, suivi de règlements etc.....

Depuis mai 2012, CLARABis bénéficie d'un bureau au sein de la pépinière de la Gaîté Lyrique, permettant aux entrepreneurs de venir rencontrer leur conseillère et d'autres entrepreneurs dans un lieu technologique et innovant.

Les entrepreneurs bénéficient aussi d'un espace personnel au sein du site de la CAE CLARA ainsi qu'un espace « profil » pour présenter leurs activités sur le site public de la CAE CLARA. Les porteurs de projets de Clarabis disposent également d'un espace de présentation « Clarabis ».

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

#### **Public(s) cible(s) :**

- les demandeurs d'emplois et les personnes souhaitant créer une entreprise individuelle.
- Les personnes souhaitant créer leur activité, tester et valider leur activité de manière entrepreneuriale, coopérative ou recherchant la démarche de mutualisation entrepreneuriale.
- les professionnels du secteur culturel, de la création et de l'art qui souhaitent développer leurs activités professionnelles et leur multi-activité (issue de tous secteurs culturels) dans un cadre salarié.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème d'une subvention de 2000 € par porteur de projet, plafonné à 60 000 € par antenne de CAE, soit:

- Clara : 30 x 2000 € = 60 000 €
- ClaraBis : 30 x 2000 € = 60 000 €

Les subventions accordées par antenne sont non fongibles entre les antennes.

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
frais de personnel	296 028,00	77,90%	région ile-de-france tranche 1	56 000,00	14,74%
Achats	31 372,00	8,26%	région ile-de-france tranche 2	64 000,00	16,84%
Services extérieurs	26 500,00	6,97%	autofinancement	90 000,00	23,68%
Autres services extérieurs	17 200,00	4,53%	ville de paris (EC)	70 000,00	18,42%
impôts et taxes directement liés à l'opération	8 900,00	2,34%	FSE	50 000,00	13,16%
Total	380 000,00	100,00%	EPCI ( EC)	50 000,00	13,16%
			Total	380 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	56 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Couveuses et coopératives d'activités et d'emploi	38 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	120 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	120 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	120 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	74 494,28 €
	Montant total	472 494,28 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000094</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : CAE COOPANAME - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 5 ANTENNES DE CAE</b>
--

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b> <b>140 000,00 €</b>
----------------------------------	--

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COOPANAME  
 Adresse administrative : 3/7 RUE ALBERT MARQUET  
75020 PARIS 20  
 Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production  
 Représentant : Monsieur STEPHANE VEYER, Directeur

**Objet :** La coopérative a pour objet :  
 - la production et le commerce sédentaire et ambulante de biens et de services, de formation... ;  
 - la promotion de l'entrepreneuriat collectif.

**N° SIRET :** 44876252600136

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui  
 Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de l'antenne Nanterre de Coopaname est d'intégrer 150 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile, répartis sur 5 antennes comme indiqué ci-dessous :

- antenne de Paris-Est: 30 porteurs
- antenne de Paris-Sud: 30 porteurs
- antenne de Nanterre : 30 porteurs
- antenne de Plaine Commune: 30 porteurs
- antenne du Val de Marne : 30 porteurs

**Description :**

Coopaname offre une alternative à la création d'entreprise classique (et notamment aux formes précarisées de type auto-entrepreneuriat) à toute personne qui souhaite « se mettre à son compte ». Plutôt que de créer sa propre structure juridique, le porteur de projet est invité à créer son emploi salarié dans une entreprise partagée (une SCOP-SA) avec 650 autres entrepreneurs. Collectivement, les coopérateurs se dotent du droit, de la protection sociale, des sécurités, des outils financiers, des réseaux, de la force de négociation, des moyens mutualisés, auxquels ils ne pourraient accéder en étant entrepreneurs individuels. Ils contribuent aussi à accompagner de nouveaux arrivants de manière à ce que chacun ait les capacités de vivre de ses savoir-faire. L'accès à la coopérative s'effectue sans sélection préalable du projet ni de la personne. Le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement individuel, collectif et mutuel de manière à tester, lancer, développer, pérenniser son activité économique. Dès les premiers chiffres d'affaires, il signe un CDI avec la coopérative. Il en devient associé dès lors qu'il en fait le choix, une fois son emploi stabilisé. Coopaname construit une forme originale de mutualité, une « mutuelle de travail », dans laquelle des professionnels se protègent mutuellement et dans la durée leurs parcours professionnels. L'antenne Nanterre accueille et accompagne les porteurs de projet des Hauts-de-Seine, mais aussi des Yvelines et du Val d'Oise.

### **Moyens mis en œuvre :**

Fonction d'accueil et d'accompagnement individuel:

- antenne de Paris-Est: 1 chargé d'accompagnement, au 3 rue Albert Marquet, Paris 20e
- antenne de Paris-Sud: 1 chargé d'accompagnement, au 17 bis rue Jenner, Paris 13e.
- antenne de Nanterre : 1 chargé d'accompagnement, au 2 av Félix Faure, Nanterre.
- antenne de Plaine Commune: 1 chargé d'accompagnement, au 9-13 rue de la Nouvelle France, Aubervilliers.
- antenne du Val de Marne : 1 chargé d'accompagnement, principalement dans le local du 1 rue de Verdun, Chevilly-Larue.

Moyens mutualisés à échelle de la coopérative :

- services comptables, juridiques, direction,
- animation des collectifs d'apprentissage,
- formation professionnelle,
- mécanismes de couverture des trésoreries, effets réseaux,
- mise à disposition de locaux,
- accompagnement mutuel etc.

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

### **Public(s) cible(s) :**

Tout public francilien souhaitant créer son activité. Il n'y a aucune sélection selon des critères sociodémographiques. De fait, la coopérative s'adresse très majoritairement à des demandeurs d'emploi dont la moitié l'est depuis plus d'un an. Certaines populations font l'objet d'une prescription plus volontariste : bénéficiaires de minima sociaux, personnes handicapées, jeunes issus des quartiers populaires. Les 2/3 des coopérateurs sont des coopératrices. Par ailleurs, la coopérative est particulièrement adaptée à l'accompagnement de projets collectifs, notamment s'ils sont amenés à se

constituer sous forme d'entreprises de l'économie sociale (coopérative, mutuelle).

Au niveau des antennes :

- Coopaname Nanterre est, dans le cadre du programme national « Piments », un lieu d'expérimentation de compagnonnage à destination des jeunes, notamment issus des quartiers populaires.

#### Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème suivant : une subvention de 2000 € par porteur de projet plafonné à 60 000 € par antenne.

- antenne de Paris-Est: 30 porteurs de projet X 2 000 = 60 000 €
- antenne de Paris-Sud: 30 porteurs de projet X 2 000 = 60 000 €
- antenne de Nanterre : 30 porteurs de projet X 2 000 = 60 000 €
- antenne de Plaine Commune: 30 porteurs de projet X 2 000 = 60 000 €
- antenne du val de Marne : 30 porteurs de projet X 2 000 = 60 000 €

Les subventions accordées par antenne sont non fongibles entre les antennes.

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

#### Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
frais de personnel	465 251,00	64,72%	région ile-de-france tranche 1	140 000,00	19,48%
Achats	54 414,00	7,57%	région ile-de-france tranche 2	160 000,00	22,26%
Services extérieurs	97 430,00	13,55%	autofinancement	266 659,00	37,09%
Autres services extérieurs	101 764,00	14,16%	ECPI (EC)	77 200,00	10,74%
Total	718 859,00	100,00%	fonds européens	75 000,00	10,43%
			Total	718 859,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2016	140 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2012	Couveuses et coopératives d'activités et d'emploi	225 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	262 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	300 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	300 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	200 000,00 €
2015	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CR46-14)	17 300,00 €
	Montant total	1 304 300,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000095</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : CAE COOPERATIFS ! APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b> 16 000,00 €
----------------------------------	--

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COOPERATIFS  
 Adresse administrative : 3 RUE ALBERT MARQUET  
75020 PARIS 20  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Stéphane VEYER, Gérant

**Objet :** La réalisation et la vente de prestations de services au domicile des personnes ou dans son environnement immédiat si ces services contribuent au maintien à domicile des personnes. La mutualisation, l'accompagnement, la coordination et la formation de personnes dans la création de leur propre emploi dans le domaine exclusif des services à domicile.

**N° SIRET :** 49761043600014

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

**Dispositif d'aide :** Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
**Rapport Cadre :** CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la CAE Coopératifs! est d'accompagner 16 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile.

**Description :**

Coopératifs! offre une alternative à la création d'entreprise classique (et notamment aux formes précarisées de type auto-entrepreneuriat) à toute personne qui souhaite « se mettre à son compte ». Plutôt que de créer sa propre structure juridique, le porteur de projet est invité à créer son emploi salarié dans une entreprise partagée (une société coopérative) avec 60 autres entrepreneurs. Collectivement, les

coopérateurs se dotent du droit, de la protection sociale, des sécurités, des outils financiers, des réseaux, de la force de négociation, des moyens mutualisés, auxquels ils ne pourraient accéder en étant entrepreneurs individuels. Ils contribuent aussi à accompagner de nouveaux arrivants de manière à ce que chacun ait les capacités de vivre de ses savoir-faire. L'accès à la coopérative s'effectue sans sélection préalable du projet ni de la personne. Le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement individuel, collectif et mutuel de manière à tester, lancer, développer, pérenniser son activité économique. Dès les premiers chiffres d'affaires, il signe un CDI avec la coopérative. Il en devient associé dès lors qu'il en fait le choix, une fois son emploi stabilisé.

Coopératifs!, filiale de Coopaname, permet à des personnes ayant un savoir-faire de créer leur propre activité dans le secteur de services à la personne. Pour ce faire, Coopératifs! dispose de l'agrément simple réglementé par la loi Borloo 2005 relative à ce secteur. Cette déclaration mutualisée permet aux entrepreneurs de bénéficier des avantages sociaux et fiscaux spécifiques aux services à la personne sans avoir à effectuer eux-mêmes les démarches administratives. Cette CAE à vocation régionale mutualise avec les antennes généralistes de Coopaname et Esscoop certains ateliers collectifs, frais administratifs ou fonctions, et assure le suivi individuel des porteurs de projet dans les différents points d'accueil existants (75, 91, 92, 93 et 94).

### **Moyens mis en œuvre :**

L'accompagnement est effectué par une chargée d'accompagnement à mi-temps. Elle reçoit les porteurs de projet en premier entretien et les suit ensuite individuellement, autant que leur projet le nécessite. Cette chargée d'accompagnement animera également des ateliers dans le cadre de l'accompagnement collectif.

La comptabilité de Coopératifs! est assurée par une salariée ayant connaissance des spécificités des services à la personne (0,50 ETP).

Filiale de Coopaname, Coopératifs! bénéficie de la mutualisation avec la CAE généraliste des locaux, du service administratif, des ateliers de développement et d'un appui humain lorsqu'il est nécessaire.

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, au niveau départemental pour les projets généralistes, et régional pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

### **Public(s) cible(s) :**

Tout public francilien. Il n'y a aucune sélection selon des critères sociodémographiques. De fait, la coopérative s'adresse très majoritairement à des demandeurs d'emploi dont la moitié l'est depuis plus d'un an. Certaines populations font l'objet d'une prescription plus volontariste : bénéficiaires de minima sociaux, personnes handicapées, jeunes issus des quartiers populaires.

### **Détail du calcul de la subvention :**

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème d'une subvention de 2000 € par porteur de projet plafonné à 60 000 € par antenne, soit:

16 porteurs de projet X 2 000 = 32 000 €

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
frais de personnel	39 943,00	65,64%	région ile-de-france tranche 1	16 000,00	26,29%
Achats	1 550,00	2,55%	région ile-de-france tranche 2	16 000,00	26,29%
Services extérieurs	6 000,00	9,86%	autofinancement	8 852,00	14,55%
Autres services extérieurs	12 983,00	21,34%	ville de paris (EC)	20 000,00	32,87%
impôts et taxes liés à l'opération	376,00	0,62%	Total	60 852,00	100,00%
Total	60 852,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	16 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	32 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	32 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	32 000,00 €
	Montant total	96 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000096</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : CAE ESSCOOP - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 26 000,00 €</b>
----------------------------------	---

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ESSCOOP  
 Adresse administrative : 31 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
 91170 VIRY-CHATILLON  
 Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production  
 Représentant :

**Objet :** La coopérative a pour objet :  
 - la production et le commerce sédentaire et ambulante de biens et de services, de formation... ;  
 - la promotion de l'entrepreneuriat collectif.

**N° SIRET :** 53932839300019

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui  
 Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la CAE ESSCOOP est d'accompagner 25 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile.

**Description :**

**L'ACCOMPAGNEMENT :**

L'accompagnement individuel : suivi de l'évolution du projet et de son porteur. Ce temps de partage a aussi pour vocation d'appréhender et d'assimiler dans le temps tous les aspects techniques liés à l'entrepreneuriat comme la comptabilité, la fiscalité, commercialisation....

L'accompagnement collectif : ateliers de démarrage regroupant l'ensemble des éléments stratégiques à définir lors de l'amorçage du projet : gestion de projet, communication, marketing, stratégie de

commercialisation, tarification, simulations d'entretien de vente,...et ateliers spécifiques métiers mutualisés avec Coopaname.

L'accompagnement mutuel : transfert de compétences (travail en groupe, binôme..), échanges de bonnes pratiques...

**TRAVAIL EN RESEAU, MUTUALISATION, MISE A DISPOSITION D'OUTILS ET DE LIEUX DE TRAVAIL :**

Outil extranet mutualisé avec quatre coopératives dont Coopaname pour se rencontrer, partager créer et mutualiser les compétences de chacun entre plus de 700 entrepreneurs, mais aussi de connaître et participer aux projets de chaque coopérative.

Membres de Développement et Partage, association d'entrepreneurs qui dispense des formations techniques et propose des matinées de mise en réseau avec des acteurs locaux.

Mutualisation des aspects comptables, administratifs, juridiques et de gestion.

Un bureau partagé dédié à la prospection téléphonique avec la possibilité d'être conseillé et suivi par son chargé d'accompagnement, réunions et travaux collectifs entre entrepreneurs ou individuels, rendez-vous commerciaux avec les clients et prospects.

Une salle de réunion de 90m<sup>2</sup> pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes. Dans ce lieu, les entrepreneurs disposent d'un espace pour dispenser des formations auprès de leurs clients.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Direction : 0,30 ETP

Accompagnement : 1,29 ETP

Administratif : 0,27 ETP

Equipement : locaux composés de 2 bureaux et d'une grande salle de réunion partagée, 2 pc informatiques (dont 1 portable) 1 imprimante hp réseau, ligne adsl et wifi, 2 téléphones (1 portable et 1 ligne fixe), outils de gestion, extranet et serveurs mutualisés avec autres coopératives.

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

#### **Public(s) cible(s) :**

Esscoop s'adresse à tous les porteurs de projet essonnien.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème suivant :

- Une subvention de 2000 € par porteur de projet plafonné à 60 000 € par antenne, soit pour Esscoop : 25 porteurs de projet X 2 000 = 50 000 €

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

**Localisation géographique :**

- ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charges de personnel	89 590,00	71,14%	région ile-de-france - tranche 1	26 000,00	20,64%
Achats	14 700,00	11,67%	région ile-de-france - tranche 2	24 000,00	19,06%
Services extérieurs	21 650,00	17,19%	EPCI (EC)	25 000,00	19,85%
Total	125 940,00	100,00%	DIRECCTE AAP	10 940,00	8,69%
			PER Cap boulanger	10 000,00	7,94%
			autofinancement	30 000,00	23,82%
			Total	125 940,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	26 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Couveuses et coopératives d'activités et d'emploi	30 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	50 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	50 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	50 000,00 €
	Montant total	180 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000097</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : CAE PORT PARALLELE - APPUI AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS A L'ESSAI DE 2 ANTENNES DE COUVEUSE</b>
--

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b> 56 000,00 €
----------------------------------	--

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : PORT PARALLELE  
 Adresse administrative : 70 RUE AMELOT  
75011 PARIS  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant :

Objet : La coopérative a pour objet:

- la production et la vente de prestations de services, d'études, d'ingénierie et de formations, plus particulièrement dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- La production et le commerce de biens, d'objets mobiliers divers, en sédentaire et en ambulants;
- La promotion de l'entrepreneuriat collectif par :
  - => L'accompagnement, le conseil et la formation des hommes et des femmes dans la création de leur propre emploi, activité ou entreprise,
  - => La mutualisation des moyens et des outils d'accompagnement ...

N° SIRET : 49219620900026

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la structure est d'accompagner 60 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile, répartis sur 2 antennes comme indiqué ci-dessous :

- Antenne Port Parallèle : 30 porteurs
- Antenne Confluences : 30 porteurs

### **Description :**

PORT PARALLELE est une structure d'appui conseil pour la phase de test de la viabilité économique des projets. Elle offre un accompagnement à des porteurs de projets qui sont de bons experts mais qui ont besoin d'apprendre le métier de chef d'entreprise : gérer, prospecter et commercialiser. Elle héberge juridiquement et socialement le porteur de projet et son activité économique, elle minimise le risque financier et juridique.

Elle permet de :

- gagner du temps dans les formalités administratives et réglementaires
- d'être assisté pour la résolution des litiges ou des impayés, véritables plaies des travailleurs indépendants.

Tout porteur de projet Francilien est accueilli sans présumer de sa réussite économique future.

PORT PARALLELE s'appuie sur le concept d'entrepreneuriat salarié. Un entrepreneur signe un CDI et est salarié de son chiffre d'affaires. Il bénéficie ainsi d'une protection sociale de bonne qualité en tant que salarié, un statut qui couvre le mieux les périodes non travaillées de la vie : maternité, retraite, invalidité, maladie, formation, chômage. Une participation de 10% de son CA HT permet de faire fonctionner les services supports mutualisés entre tous les entrepreneurs.

Une fois que l'entrepreneur est assuré d'avoir passé le cap du test, il fait le choix de créer une entreprise ou bien de développer durablement son activité au sein de la CAE.

Ce choix de rester et pourquoi pas de devenir associé repose sur un goût personnel à entreprendre dans l'économie sociale mais c'est aussi parce que l'entrepreneur a développé un réseau d'affaires, des solidarités collectives.

La CAE Port Parallèle est généraliste, mais a développé deux pôles de compétences :

- métiers du numérique et communication
- activités liées au développement soutenable

La logique de pôle renforce le réseau des entrepreneurs, leur permet de sortir de l'isolement commercial pour élaborer des offres communes.

Port Parallèle développe également une enseigne commerciale collective, Omnicité, créée, organisée et gérée par les entrepreneurs. Un apprenti chef de projet et management commercial est chargé d'animer l'enseigne. Son objectif : se consacrer à la recherche de nouveaux marchés à fort potentiel.

L'antenne Confluences, pour sa part, se concentre sur l'accueil de porteurs de projets issus du Val d'Oise et du Nord des Yvelines.

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains pour l'ensemble de la structure Port Parallèle :

- 2,5 ETP sur l'accompagnement comptable et des affaires sociales
- 2 ETP sur l'appui à la création et au développement des activités économiques
- 2 salariés en charge de Confluences
- Des consultants extérieurs pour l'animation de certains ateliers et formations
- 1 bénévole en accompagnement de la direction et 1 en appui conseil de l'enseigne commerciale collective.

Moyens logistiques :

- siège à Paris 11e
- lieu d'accueil pour Confluences sur Cergy-Pontoise.

**Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

**Public(s) cible(s) :**

Tout porteur de projet francilien et notamment : femmes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, handicapés, personnes immigrées ou issues de l'immigration, personnes issues de quartiers politiques de la ville, seniors.

**Détail du calcul de la subvention :**

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème suivant : une subvention de 2000 € par porteur de projet plafonné à 60 000 € par antenne.

- Port parallèle Paris: 30 porteurs de projet X 2 000 = 60 000 €
- Confluences : 30 porteurs de projet X 2 000 = 60 000 €

Les subventions accordées par antenne sont non fongibles entre les antennes.

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	353 000,00	92,55%
Achats	5 800,00	1,52%
Services extérieurs	19 000,00	4,98%
Autres services extérieurs	3 600,00	0,94%
Total	381 400,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France tranche 1	56 000,00	14,68%
Région Ile-de-France tranche 2	64 000,00	16,78%
Autofinancement	156 400,00	41,01%
EPCI (EC)	60 000,00	15,73%
fonds européens	45 000,00	11,80%
Total	381 400,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2016	56 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Couveuses et coopératives d'activités et d'emploi	45 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	120 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	120 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	120 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	73 000,00 €
	Montant total	478 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000098</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : CAE RURBAN COOP - APPUI AUX NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS DE 1 ANTENNE DE CAE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 28 000,00 €</b>
----------------------------------	---

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : RURBAN COOP  
 Adresse administrative : 32 RUE JEAN ANTOINE HOUDON  
 77350 LE MEE-SUR-SEINE  
 Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production  
 Représentant :

Objet : La coopérative a pour objet :  
 - la production et le commerce sédentaire et ambulante de biens et de services, de formation... ;  
 - la promotion de l'entrepreneuriat collectif.

N° SIRET : 53941610700016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui  
 Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la CAE RURBAN COOP est d'accompagner 30 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile.

**Description :**

RurBan Coop a pour vocation de fédérer des entrepreneurs individuels, porteurs de projets avancés ou ayant débuté leurs activités et qui souhaitent entreprendre autrement dans un cadre collaboratif. Leur adhésion est conditionnée à l'acceptation du dossier par l'équipe dirigeante puis par l'assureur de Rurban Coop, la MACIF.

Le parcours de l'entrepreneur se découpe en plusieurs phases :

1) Premier contact lors d'une réunion d'information collective chez un de nos partenaires ou dans nos locaux, suivi d'un entretien individuel.

Cet entretien aura pour but de cerner le besoin de l'entrepreneur en terme d'accompagnement dans la mise en place de son activité, et l'orienter si besoin vers un partenaire de la création type couveuse ou boutiques de gestion si le projet n'est pas assez avancé.

Si le projet est adéquat et l'entrepreneur motivé par l'entrée dans la CAE, la réelle phase de formalisation et d'accompagnement commence.

2) Accompagnement au développement de l'activité de l'entrepreneur, en fonction de ses besoins personnels et de l'état d'avancement de son projet ou de son activité, dans le cadre d'une convention d'accompagnement.

Mise en place d'un plan de formation et d'accompagnement personnalisé, et d'une comptabilité analytique propre à l'entrepreneur. Aide dans la génération de devis, de factures, dans le suivi comptable de son activité. Réflexion sur la démarche commerciale et aide dans la rédaction des documents commerciaux.

3) Une fois l'activité lancée et suffisamment rémunératrice, signature d'un CDI à horaires variables, ajusté en fonction de l'activité de l'entrepreneur et du besoin de lisser les revenus sur l'année. La CAE assure toute la gestion administrative et comptable de l'activité et met à la disposition de l'entrepreneur des locaux pour recevoir ses clients/fournisseurs et avoir un lieu pour travailler. La CAE propose des formations et des temps collectifs importants pour contrer l'isolement que l'on retrouve couramment chez les créateurs d'entreprise. Elle propose également une mutualisation des achats de type fournitures de bureau, création et édition des documents commerciaux, logos, charte graphique, et a le projet de mutualiser un véhicule.

A terme la mutualisation de la trésorerie sera mise en place pour permettre d'assurer un revenu minimum à tous les entrepreneurs, même en cas de coup dur.

#### **Moyens mis en œuvre :**

1 ETP Gérance et accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs du 77

0,8 ETP Direction et accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs du 91 et du 77

0,3 ETP Comptabilité

Développement des informations collectives, notamment chez les partenaires. Permanences à Melun (77 Sud), Serris (77 Nord), et Etampes (91 Sud). Une permanence dans les locaux du PTCE Pole NOE sera mis en place début 2015 pour rencontrer les entrepreneur-e-s du Nord Essonne.

Développement de la partie « RurBan Coop, Vivier de Compétences » afin de vendre la coopérative auprès des TPE/PME comme une structure pouvant répondre à leurs besoins, afin d'augmenter le CA des entrepreneur-e-s et de ce fait les fonds propres de la coopérative.

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

#### **Public(s) cible(s) :**

Tous publics, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, focus sur l'entrepreneuriat féminin et le rebond après un échec.

#### Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème suivant :

30 porteurs de projet X 2 000 = 60 000 €

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

#### Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE
- ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
frais de personnel	67 601,00	56,33%	région ile-de-france tranche 1	28 000,00	23,33%
Services extérieurs	18 000,00	15,00%	région ile de france tranche 2	32 000,00	26,67%
Autres services extérieurs	18 399,00	15,33%	EPCI (EC)	15 000,00	12,50%
Achats	16 000,00	13,33%	autofinancement	45 000,00	37,50%
<b>Total</b>	<b>120 000,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total</b>	<b>120 000,00</b>	<b>100,00%</b>

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	28 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Couveuses et coopératives d'activités et d'emploi	30 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux	60 000,00 €

	entrants	
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	60 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	60 000,00 €
	Montant total	210 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000099</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ENTRANTS DE LA CAE HOP HOP HOP</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b>
	<b>16 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : APCSF ASSOCIATION DE  
PREFIGURATION DE LA CAE SPORT  
FRANCILIENNE

Adresse administrative : 3 RUE ALBERT MARQUET  
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Carine JULIEN, Présidente

Date de publication au JO : 7 décembre 2013

N° SIRET : 79918081500018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la structure est d'accompagner 15 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile

**Description :**

La création d'une CAE dédiée aux métiers du sport répond à une double problématique rencontrée par de nombreux professionnels des activités physiques et sportives:

1. Le secteur se caractérise en effet par un recours important au travail autonome non organisé et peu protégé (autoentrepreneuriat, pluriactivité, portage salarial, vrai/faux bénévole défrayé par les clubs...)
2. Par ailleurs, les porteurs de projets ne correspondent pas toujours aux attentes des accompagnateurs "classiques" de la création d'entreprise : projet de création peu formalisé, profil atypique....

L'objectif est d'inventer une forme d'organisation économique qui permette aux intervenants sportifs

d'organiser collectivement la protection de leurs parcours professionnels.

La création de la CAE Sport a bénéficié d'un soutien en amorçage de la Région Ile-de-France en 2014. Grâce à ce soutien, la CAE Hop Hop Hop a pu construire un modèle qui repose sur la mutualisation et la complémentarité avec l'offre des CAE généralistes, Coopaname, Esscoop et la Forge notamment.

La CAE Hop Hop Hop intégrera ses premiers porteurs de projet dès le début d'année 2015, selon les modalités propres aux CAE:

- réunion d'information collective,
- entretien individuel chargé d'évaluer la motivation
- accompagnement des porteurs de projet

L'accompagnement se fait sous la forme:

- d'entretiens individuels
- d'accompagnement collectif
- d'accompagnement mutuel entre coopérateurs

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains:

- 2 salariés chargés d'accompagnement

Prestations externes:

- mutualisation des outils informatiques collaboratifs et de gestion

Charges de structure, notamment loyer & assurances

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

### **Public(s) cible(s) :**

Personnes travaillant dans le champ des activités physiques et sportives, loisirs sportifs et tourisme sportif, à l'exception des professions médicales et paramédicales, arbitres et juges, experts comptables et professions réglementées.

### **Détail du calcul de la subvention :**

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème suivant :

- Une subvention de 2000 € par porteur de projet accueilli dans l'année, soit  $15 \times 2\,000 \text{ €} = 30\,000 \text{ €}$ .

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
frais de personnel	52 160,00	76,48%
Achats	1 500,00	2,20%
Services extérieurs	8 250,00	12,10%
Autres services extérieurs	5 290,00	7,76%
impôts et taxes liés à l'opération	1 000,00	1,47%
Total	68 200,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
région ile-de-france tranche 1	16 000,00	23,46%
région ile-de-france tranche 2	14 000,00	20,53%
autofinancement	7 200,00	10,56%
caisse des dépôts	10 000,00	14,66%
ministère des sports	6 000,00	8,80%
DIRECCTE 75	5 000,00	7,33%
fondation AG2R	10 000,00	14,66%
Total	68 200,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2016	16 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Couveuses et CAE : amorçage	30 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000109</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : SOUTIEN A L'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ENTRANTS DE LA FORGE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b> 16 000,00 €
----------------------------------	--

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : LA FORGE  
 Adresse administrative : 29 RUE RIEUSSEC  
78220 VIROFLAY  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Monsieur Laurent Thuvignon, Gérant

Objet : NC

N° SIRET : 53740977300018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la CAE La Forge est d'accompagner 15 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile.

**Description :**

Les micro- ou auto-entrepreneurs rencontrent souvent, tous, les mêmes difficultés : isolement, absence d'accompagnement, impossibilité d'accéder à des marchés importants par manque de crédibilité, précarité accrue à l'égard de leur couverture sociale, difficultés à articuler vies professionnelle et familiale, revenus aléatoires, dépendance à l'égard d'une poignée de donneurs d'ordres etc.

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE), s'adressent à toutes celles et ceux qui, en se « mettant à leur compte », visent surtout à créer leur propre emploi dans une mutuelle de travail. Plutôt que de créer sa propre entreprise, il s'agit de créer son emploi salarié dans une entreprise coopérative que l'on partage avec d'autres entrepreneurs ayant des compétences et des projets très divers.

Ouverte en mai 2015, la CAE la Forge s'inscrit dans cette démarche. Sur ses 6 premiers mois d'activité, la

Forge a déjà accompagné 15 porteurs de projet, confirmant l'intérêt du public yvelinois pour ce type d'offre de service.

Le parcours type d'un entrepreneur intégrant la CAE la Forge est le suivant :

- information collective
- entretien individuel de diagnostic
- entrée dans la CAE sous convention d'accompagnement (3 mois, renouvelable 4 fois)
- signature d'un CDI lorsque le chiffre d'affaires existe (contrat de minimum 5h par mois)
- accès au sociétariat

A partir du moment où le porteur de projet intègre la Forge, il bénéficie d'un accompagnement individualisé, composé de :

- ateliers collectifs communs sur l'entrepreneuriat : gestion de projet, environnement du projet, tarification, stratégie commerciale, bilan etc...
- ateliers spécifiques aux besoins des entrepreneurs : gestion des stocks, facturation, appels d'offre
- entretiens individuels avec un conseiller
- rencontres mensuelles entre entrepreneurs

#### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains :

- 1 ETP gérance
- 1 chargé d'accompagnement
- 1 apprenti administratif

Prestations de services :

- mutualisation des outils comptables paye etc de Coopaname
- formations collectives

Charges de structure, notamment :

- locaux
- assurances
- frais généraux

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS.

#### **Public(s) cible(s) :**

La CAE 78 s'adresse à toute personne souhaitant créer ou développer une activité sous statut salarié. Il s'agit généralement de demandeurs d'emplois, d'auto-entrepreneurs, de travailleurs indépendants ... Ils sont souvent motivés par la possibilité de créer leur propre emploi sans avoir à créer une boîte, de conserver ou revenir vers un statut salarié ou de ne plus rester isolé dans leur activité d'auto-entrepreneur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne

en appliquant le barème suivant :

- Une subvention de 2000 € par porteur de projet plafonné à 60 000 € par antenne, soit 15 x 2 000 € = 30 000 €

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

#### Localisation géographique :

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
charges de personnel	68 430,00	76,05%
Achats	4 150,00	4,61%
Services extérieurs	17 400,00	19,34%
Total	89 980,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
région Ile-de-France tranche 1	16 000,00	17,78%
région ile-de-france tranche 2	14 000,00	15,56%
Préfecture 78	15 000,00	16,67%
Diréccte	15 000,00	16,67%
EPCI	5 000,00	5,56%
autofinancement	24 980,00	27,76%
Total	89 980,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Couveuses et CAE : amorçage	30 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000110</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ENTRANTS DE LA CAE COOPETIC MEDIAS</b>
--

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b>
----------------------------------	---

	<b>16 000,00 €</b>
--	--------------------

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COOPETIC MEDIAS  
 Adresse administrative : 7 RUE DE PALESTRO  
75002 PARIS  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Monsieur Nicolas FESTE, gérant

**Objet** : - la promotion de l'entrepreneuriat collectif par l'accompagne- ment, le conseil et la formation des hommes et des femmes dans la création de leur propre emploi, activité ou entreprise, la mutualisation des moyens et outils d'accompagnement et de gestion des entrepreneurs salariés  
 - la fourniture à titre professionnel, la collecte, le traitement, la mise en forme de tous éléments d'information ayant fait l'objet d'un traitement journalistique par Coopetic medias.

**N° SIRET** : 80457246900018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est nécessaire pour permettre l'accompagnement des porteurs de projets ayant intégré la structure en janvier.

**Objectifs :**

L'objectif de la structure est d'accompagner 15 nouveaux porteurs de projet sur l'année civile

**Description :**

COOPETIC MEDIAS, créée en octobre 2014, a pour objet d'accueillir des professionnels de la presse (journalistes, journalistes reporters d'images, rédacteurs en chef, secrétaires de rédaction, iconographes...) et de leur proposer un statut qui leur permet d'exercer leur métier dans des conditions

sécurisées.

Pour ce faire, COOPETIC MEDIAS a obtenu l'agrément d'agence de presse pour une durée de 3 ans, à l'unanimité de la commission paritaire. Il permet d'assurer aux journalistes qui facturent à des médias via COOPETIC MEDIAS, de bénéficier ou de conserver la carte de presse.

L'arrivée d'une CAE organisée en agence de presse a comblé un vide dans un secteur professionnel en grande difficulté et a été très bien accueillie :

- Par les journalistes, à qui les médias et les groupes de presse, demandent de plus en plus fréquemment de facturer et les poussent vers le statut de l'auto-entreprenariat
- Par ces mêmes médias et groupes de presse, pour qui le recours à l'agence de presse COOPETIC MEDIAS, leur permet de rester dans la légalité
- Par les partenaires : les associations de journalistes, les syndicats, les clubs de la presse, le pôle emploi journaliste, qui trouvent en COOPETIC MEDIAS une proposition qui permet de reconstituer du salariat et garantit donc le statut de journaliste.

Le parcours d'un coopérateur entrant chez Coopetic Media est schématiquement le suivant :

- information collective
- intégration avec la signature d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) pour le test d'activité. L'objectif prioritaire est que les professionnels puissent se reconstituer un CDI grâce à leur facturation.
- journée d'accueil avec formation à l'utilisation des outils de devis et facturation, repérage de compétences le cas échéant
- ateliers collectifs (formation de formateurs, formation commerciale, animation des réseaux sociaux....)

Comme les CAE généralistes, Coopétic Medias prévoit la CDIsation de ses journalistes à terme, puis l'entrée au sociétariat. Particularité de la structure, Coopétic Media propose aussi des contrats de piges (CDD d'usage) pour les journalistes déjà multi pigistes et ne se projetant pas immédiatement dans du salariat en CDI.

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains:

- 1 chargée de mission et d'animation
  - 1 chargé de communication
- les deux postes correspondant à 0.75 ETP.

Prestations externes :

Une mutualisation des fonctions supports est notamment organisée entre Coopetic Media et Coopetic, tant sur des prestations comptables et administratives que pour la mise à disposition de bureau et de salles de réunion.

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création d'entreprises et sa volonté d'appuyer les projets relevant d'une démarche sociale et solidaire, la Région Île-de-France s'est fixé pour objectif d'encourager et soutenir l'action spécifique des couveuses et CAE en Île-de-France.

Le but de la Région est d'offrir aux créateurs d'entreprises franciliens une possibilité d'accès à ces types de structures, aux niveaux départemental, pour les projets généralistes, et régional, pour les projets spécialisés dans la création d'entreprises relevant spécifiquement des secteurs de l'ESS

### **Public(s) cible(s) :**

Les journalistes franciliens en situation précaire : demandeurs d'emploi, free lance non titulaires de la carte de presse, jeunes professionnels. Avec 21 419 cartes de presse comptabilisées en 2013, l'Ile-de-France compte 59,08 % des journalistes de France et est particulièrement concernée par l'enjeu de précarisation de ce secteur d'activité.

Une attention particulière sera apportée aux journalistes franciliens de plus de 45 ans voire de plus de 50 ans qui constituent une grande partie du public déjà intéressé par le projet.

#### Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention régional, le calcul de la subvention a été réalisé par antenne en appliquant le barème suivant :

- Une subvention de 2000 € par porteur de projet, soit  $15 \times 2\,000 \text{ €} = 30\,000 \text{ €}$

Le montant proposé au vote de la commission permanente de janvier est une première tranche pour l'année 2016.

Le montant de la deuxième tranche indiqué dans le plan de financement dépendra du budget 2016 de la Région Ile-de-France et sera instruit lors d'une commission permanente ultérieure.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	39 980,00	67,90%	Région Ile-de-france tranche	16 000,00	27,17%
Achats	3 300,00	5,60%	1		
Services extérieurs	10 900,00	18,51%	région ile-de-france tranche 2	14 000,00	23,78%
Autres services extérieurs	4 100,00	6,96%	autofinancement	28 880,00	49,05%
Impôts et taxes directement liés à l'opération	600,00	1,02%	Total	58 880,00	100,00%
Total	58 880,00	100,00%			

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	30 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2014	Couveuses et CAE : amorçage	30 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

## **Annexe 4 – Fiches projet ADIE, fonctionnement et investissement**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000563</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : ADIE PRIMES 2016 - ABONDEMENT DU FONDS NUMERO 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	600 000,00 €	100,00 %	600 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>600 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 909-91-20422-191001-400  
 19100101- Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ADIE ASS POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE  
 Adresse administrative : 139 BOULEVARD DE SEBASTOPOL  
 75002 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame CATHERINE BARBAROUX, Présidente

Date de publication au JO : 1 février 1989

N° SIRET : 35221687301565

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

La Région Ile-de-France et l'ADIE en Ile-de-France se donnent pour objectif commun d'accompagner et d'aider financièrement les créateurs demandeurs d'emploi. Pour ce faire, la Région confie à l'ADIE la gestion du dispositif régional de primes régionales à la création d'entreprise pour les créateurs

demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE Ile-de-France.

**Description :**

L'ADIE a pour mission de permettre à des publics en difficulté (demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minima sociaux, personnes sans ressources, salariés à très faibles revenus) exclus des financements bancaires, de créer leur propre entreprise et leur emploi en leur proposant un accompagnement et un financement sous la forme de microcrédits.

La Région Ile-de-France, dans le cadre de sa politique en faveur de la création et du développement des entreprises, a souhaité mettre en place un dispositif spécifique d'appui aux créateurs demandeurs d'emploi. Ce dispositif de primes régionales pour les créateurs demandeurs d'emplois a été approuvé par la délibération n°CR 93-12 du 22 novembre 2012. Il prévoit un soutien des créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE sous la forme d'une subvention d'investissement destinée à conforter les fonds propres des entreprises.

L'ADIE, association reconnue d'utilité publique, et intervenant à l'échelle de l'ensemble de la Région Ile-de-France, est parfaitement structurée pour assurer la mise en œuvre de l'accompagnement intellectuel et financier d'un public qui se trouve être celui visé par la Région.

**Moyens mis en œuvre :**

Sont éligibles à la prime à la création d'entreprise les individus créateurs de TPE financés par un microcrédit ADIE en Ile de France (via ADIE IDF ou Afile77).

L'éligibilité à la prime ne dépend pas de l'objet social de l'entreprise créée. La seule restriction concerne le domaine des services à la personne, dont seules les TPE dont l'activité est définie à l'article D. 7231-1 du code du travail peuvent bénéficier.

La Région s'engage à verser aux créateurs d'entreprises financés pour la première fois par un microcrédit ADIE ou Afile 77 en Ile-de-France :

- Une prime de démarrage

Cette prime dépend du montant emprunté, du régime fiscal de création et du secteur d'activité.

- Une prime à l'embauche en cas d'embauche d'un premier salarié (CDD de plus de 6 mois ou CDI) dans les 3 années qui suivent la création de l'entreprise. Cette prime est d'un montant de 1500 euros et ne peut être versée qu'à des créateurs ayant bénéficié d'une prime à la création.

Le montant de la prime de démarrage est doublé si l'entreprise appartient au secteur de l'Economie Sociale et solidaire.

Le montant de la prime à l'embauche est doublé si :

- Le salarié embauché est domicilié en « Zone Urbaine Sensible ».

ou

- L'entreprise appartient au secteur de l'Economie Sociale et solidaire.

**Intérêt régional :**

La prime a pour vocation de renforcer les fonds propres des structures financées par l'ADIE.

**Public(s) cible(s) :**

Le public cible est l'ensemble des micro-entrepreneurs financés par des microcrédits en création par l'ADIE et Afile 77 en Ile-de-France.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le besoin pour 2016 s'élève à 1 315 600 € (soit 1200 primes à verser).

Il est donc proposé une affectation de 600 k€, représentant le versement de 600 primes, pour couvrir les besoins du 1<sup>er</sup> semestre 2016. La Région étant seule financeur des primes, le taux de financement est de 100%.

Le montant affecté à la deuxième tranche dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	600 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Fonds de prêts d'honneur - ADIE	300 000,00 €
2012	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 638 000,00 €
2012	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	572 000,00 €
2012	Soutien aux structures d'accompagnement permettant de passer de l'idée au projet	150 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	40 000,00 €
2013	Fonds de prêts d'honneur - ADIE	300 000,00 €
2013	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 133 800,00 €
2013	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	572 000,00 €
2014	Appui aux actions de formation entrepreneuriale et d'accompagnement des porteurs de projets à fort potentiel économique et social	200 000,00 €
2014	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 015 200,00 €

2014	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	624 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	450 000,00 €
2015	Ecole Régionale des Projets - ERP	225 000,00 €
2015	Fonds de prêts d'honneur - ADIE	300 000,00 €
2015	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 200 000,00 €
2015	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	603 720,00 €
	Montant total	9 323 720,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000561</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : ADIE 2016 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	3 371 039,00 €	8,89 %	299 520,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>299 520,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ADIE ASS POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE  
 Adresse administrative : 139 BOULEVARD DE SEBASTOPOL  
75002 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame CATHERINE BARBAROUX, Présidente

Date de publication au JO : 1 février 1989

N° SIRET : 35221687301565

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

L'objectif pour l'année 2016 est d'accompagner et de financer 1200 entreprises nouvelles, dont ¼ situés dans les quartiers sensibles d'Ile-de-France.

L'Adie s'engage par ailleurs à maintenir son public cible les créateurs demandeurs d'emplois, les

allocataires de minima sociaux, les travailleurs pauvres doivent représenter au minimum 70% de l'activité.

**Description :**

L'Adie accompagne et finance les porteurs de projets de très petites entreprises qui n'ont pas accès au crédit bancaire, en leur proposant un microcrédit.

**Moyens mis en œuvre :**

Ses efforts porteront sur :

- la mise en oeuvre du nouveau plan stratégique 2015-2017 de l'Adie, autour de 3 axes prioritaires : l'accompagnement des créateurs dans la durée, le digital au service des clients et une évolution de l'organisation interne en équipes intégrées (salariés/bénévoles).
- le renforcement de l'ancrage local, l'approfondissement des partenariats existants et la conduite d'actions de communication régulières, permettant à l'Adie d'être visible des porteurs de projets.
- l'accompagnement des jeunes.
- le renforcement de l'accompagnement sur le développement commercial.
- le maintien d'un niveau de risque maîtrisé.
- l'extension des services de microassurance.

**Intérêt régional :**

Accès au crédit pour les publics non bancarisés afin de mener à bien leur projet d'entreprise et sortir ainsi d'une situation économique particulièrement difficile.

**Public(s) cible(s) :**

Le public cible est celui des créateurs d'entreprises qui ne peuvent accéder au crédit par la voie classique.

**Détail du calcul de la subvention :**

La Région s'engage à financer l'Adie par le biais d'une subvention annuelle déterminée par le nombre prévisionnel, puis effectif, de dossiers d'entreprise instruits et financés dans l'année à hauteur de 520 € par projet d'entreprise nouvelle.

Pour l'année 2016, il est prévu de créer 1 200 entreprises nouvelles. Une affectation de 299 520 € doit permettre de couvrir le coût de l'accompagnement et de l'instruction de 576 microcrédits création x 520 € pour cette première tranche.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	54 200,00	1,61%	Région tranche 1	299 520,00	8,89%
Services externes	517 608,00	15,35%	Région tranche 2	302 000,00	8,96%
Autres services externes	228 450,00	6,78%	FSE	450 000,00	13,35%
Impôts et taxes	8 182,00	0,24%	Etat	300 000,00	8,90%
Frais de personnel	2 104 140,00	62,42%	Collectivités territoriales	1 100 000,00	32,63%
Transfert de charges	-2 640,00	-0,08%	Partenaires privés	540 000,00	16,02%
Fonctions mutualisées	461 099,00	13,68%	Etablissements publics	79 519,00	2,36%
Total	3 371 039,00	100,00%	Produits financiers	300 000,00	8,90%
			Total	3 371 039,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	299 500,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Fonds de prêts d'honneur - ADIE	300 000,00 €
2012	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 638 000,00 €
2012	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	572 000,00 €
2012	Soutien aux structures d'accompagnement permettant de passer de l'idée au projet	150 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	40 000,00 €
2013	Fonds de prêts d'honneur - ADIE	300 000,00 €
2013	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 133 800,00 €
2013	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	572 000,00 €
2014	Appui aux actions de formation entrepreneuriale et d'accompagnement des porteurs de projets à fort potentiel économique et social	200 000,00 €
2014	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 015 200,00 €
2014	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	624 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	450 000,00 €
2015	Ecole Régionale des Projets - ERP	225 000,00 €
2015	Fonds de prêts d'honneur - ADIE	300 000,00 €
2015	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 200 000,00 €
2015	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité	603 720,00 €

	d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	
	Montant total	9 323 720,00 €

## **Annexe 5 – Fiches projet France Active**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000683</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : AFILE 77 2016 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FRANCE ACTIVE - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	1 015 882,00 €	4,61 %	46 800,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>46 800,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : AFILE 77  
 Adresse administrative : 10 RUE CARNOT  
77000 MELUN  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame Florence RIGAULT, Directrice

Date de publication au JO : 11 décembre 1991

N° SIRET : 38470641200036

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

Soutenir l'activité de financement de l'économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France.

Soutenir l'activité de garantie d'emprunt pour les TPE en Ile-de-France.

Indicateurs d'évaluation et reporting :

- Nombre d'entreprises nouvelles financées et accompagnées sur les programmes FINES et TPE
- Nombre d'emplois induits sur les programmes FINES et TPE
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux bancaires régionaux
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux régionaux de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise

Ces informations devront figurer dans le rapport d'activité intermédiaire (remis en mai et septembre pour 4 mois d'activités) et annuel (remis en janvier de l'année n+1) d'Ile-de-France Active.

Ces rapports d'activité devront faire une synthèse de l'activité exercée par le réseau France Active sur le territoire francilien.

### **Description :**

Activité de financement ESS :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement et la présente au Comité d'engagement régional. Le Fonds territorial assure un suivi dans la durée des structures ainsi financées.

Les outils de financement mobilisés pour les entreprises solidaires sont : le Contrat d'apport associatif, le Fonds d'amorçage associatif, le Fonds régional d'investissement solidaire, la SIFA, le FCPIE et la garantie bancaire.

Activité de garantie des TPE :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement puis assure le suivi du remboursement. L'outil de financement mobilisé pour la TPE est la garantie. Celle-ci peut aller jusqu'à 65 % du prêt dans la limite de 30 500 € ou 45 000 € selon les départements. Cette garantie peut être activée pour des TPE en création ou en reprise. Le fonds territorial joue un rôle de médiation bancaire dans la construction du tour de table financier.

La garantie TPE de FAG limite les cautions personnelles, ce qui en fait un outil très sécurisant principalement au service des créateurs en difficulté (demandeurs d'emplois, allocataires des minima sociaux).

### **Intérêt régional :**

Faciliter l'accès au financement pour les structures de l'ESS.

Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les TPE.

### **Public(s) cible(s) :**

Financement ESS : ensemble des structures éligibles aux financements France Active.

Garantie TPE :

- 65 % issus de publics en difficulté (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emplois),
- le financement régional ne sera pas activé pour les structures qui bénéficient par ailleurs d'un autre dispositif de financement soutenu par la Région (à l'instar notamment des prêts d'honneur effectués par les Plateformes d'initiatives locales).

### **Détail du calcul de la subvention :**

Financement ESS tranche 1

Enveloppe affectée : 24 000 €

L'objectif est de 6 structures financées (6\*4000€).

Garantie TPE Tranche 1

Enveloppe affectée : 22 800 €

L'objectif est de 38 entreprises nouvelles financées (38 \*600 €).

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	30 900,00	3,04%	Région Tranche 1	46 800,00	4,61%
Services extérieurs	72 019,00	7,09%	Région TRanche 2	47 400,00	4,67%
Autres services extérieurs	19 450,00	1,91%	Prestation de service	6 120,00	0,60%
Charges de personnel	806 363,00	79,38%	Autres produits	915 562,00	90,12%
Autres charges de gestion courante	87 150,00	8,58%	Total	1 015 882,00	100,00%
Total	1 015 882,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	46 800,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2012	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	107 000,00 €
2012	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	33 800,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	84 000,00 €
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	107 000,00 €
2013	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité	34 840,00 €

	d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	100 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	107 000,00 €
2014	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	39 000,00 €
2014	Soutien aux associations dans le domaine de l'environnement.	7 200,00 €
2014	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	30 000,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	100 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	105 364,65 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	94 200,00 €
2015	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	35 880,00 €
2015	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	30 000,00 €
	Montant total	1 030 284,65 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000682</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : ESSONNE ACTIVE 2016 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FRANCE ACTIVE - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	817 221,00 €	4,41 %	36 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>36 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ESSONNE ACTIVE  
 Adresse administrative : 2 CRS MONSEIGNEUR ROMERO  
 91000 EVRY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur STEPHANE LEVESQUE, Directeur

Date de publication au JO : 8 juillet 2006

N° SIRET : 49153027500016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

Soutenir l'activité de financement de l'économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France.

Soutenir l'activité de garantie d'emprunt pour les TPE en Ile-de-France.

Indicateurs d'évaluation et reporting :

- Nombre d'entreprises nouvelles financées et accompagnées sur les programmes FINES et TPE
- Nombre d'emplois induits sur les programmes FINES et TPE
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux bancaires régionaux
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux régionaux de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise

Ces informations devront figurer dans le rapport d'activité intermédiaire (remis en mai et septembre pour 4 mois d'activités) et annuel (remis en janvier de l'année n+1) d'Ile-de-France Active.

Ces rapports d'activité devront faire une synthèse de l'activité exercée par le réseau France Active sur le territoire francilien.

### **Description :**

Activité de financement ESS :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement et la présente au Comité d'engagement régional. Le Fonds territorial assure un suivi dans la durée des structures ainsi financées.

Les outils de financement mobilisés pour les entreprises solidaires sont : le Contrat d'apport associatif, le Fonds d'amorçage associatif, le Fonds régional d'investissement solidaire, la SIFA, le FCPIE et la garantie bancaire.

Activité de garantie des TPE :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement puis assure le suivi du remboursement. L'outil de financement mobilisé pour la TPE est la garantie. Celle-ci peut aller jusqu'à 65 % du prêt dans la limite de 30 500 € ou 45 000 € selon les départements. Cette garantie peut être activée pour des TPE en création ou en reprise. Le fonds territorial joue un rôle de médiation bancaire dans la construction du tour de table financier.

La garantie TPE de FAG limite les cautions personnelles, ce qui en fait un outil très sécurisant principalement au service des créateurs en difficulté (demandeurs d'emplois, allocataires des minima sociaux).

### **Intérêt régional :**

Faciliter l'accès au financement pour les structures de l'ESS.

Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les TPE.

### **Public(s) cible(s) :**

Financement ESS : ensemble des structures éligibles aux financements France Active.

Garantie TPE :

- 65 % issus de publics en difficulté (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emplois),
- le financement régional ne sera pas activé pour les structures qui bénéficient par ailleurs d'un autre dispositif de financement soutenu par la Région (à l'instar notamment des prêts d'honneur effectués par les Plates-formes d'initiatives locales).

### **Détail du calcul de la subvention :**

Financement ESS Tranche 1

Enveloppe affectée : 24 000 €

L'objectif est de 6 structures financées (6\*4000€).

Garantie TPE Tranche 1

Enveloppe affectée : 12 000 €

L'objectif est de 20 entreprises nouvelles financées (20 \*600 €).

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	194 700,00	23,82%	Région TRanche 1	36 000,00	4,41%
Services extérieurs	59 800,00	7,32%	Région TRanche 2	39 400,00	4,82%
Autres services extérieurs	45 389,00	5,55%	Prestation de Service	19 875,00	2,43%
Charges de personnel	493 893,00	60,44%	Autres produits	721 946,00	88,34%
Autres charges de gestion courante	23 439,00	2,87%	Total	817 221,00	100,00%
Total	817 221,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	36 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	89 200,00 €
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	89 200,00 €
2014	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	13 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	85 200,00 €
2014	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	28 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	50 000,00 €
2015	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	31 500,00 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	75 400,00 €

	France Active	
2015	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	35 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	5 100,00 €
	Montant total	501 600,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000681</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : GARANCES 2016 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FRANCE ACTIVE - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	338 300,00 €	11,94 %	40 400,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>40 400,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : GARANCES GARANT COMMUN  
ENTREPRENEURS SOC

Adresse administrative : 20 RUE DELIZY  
93500 PANTIN

Statut Juridique : Association

Représentant :

Date de publication au JO : 3 novembre 2007

N° SIRET : 43840243000047

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

Soutenir l'activité de financement de l'économie Sociale et Solidaire en Seine-Saint-Denis.

Soutenir l'activité de garantie d'emprunt pour les TPE en Seine-Saint-Denis.

Indicateurs d'évaluation et reporting :

- Nombre d'entreprises financées et accompagnées sur les programmes FINES et TPE
- Nombre d'emplois induits sur les programmes FINES et TPE
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux bancaires régionaux
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux régionaux de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise

Ces informations devront figurer dans le rapport d'activité annuel d'Ile-de-France Active.

#### **Description :**

Activité de financement ESS :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement et la présente au Comité d'engagement régional. Le Fonds territorial assure un suivi dans la durée des structures ainsi financées.

Les outils de financement mobilisés pour les entreprises solidaires sont : le Contrat d'apport associatif, le Fonds d'amorçage associatif, le Fonds régional d'investissement solidaire, la SIFA, le FCPIE et la garantie bancaire.

Activité de garantie des TPE :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement puis assure le suivi du remboursement. L'outil de financement mobilisé pour la TPE est la garantie. Celle-ci peut aller jusqu'à 65 % du prêt dans la limite de 45 000 € garanti. Cette garantie peut être activée pour des TPE en création ou en reprise. Le fonds territorial joue un rôle de médiation bancaire dans la construction du tour de table financier.

La garantie TPE de FAG limite les cautions personnelles, ce qui en fait un outil très sécurisant principalement au service des créateurs en difficulté (demandeurs d'emplois, allocataires des minima sociaux).

#### **Intérêt régional :**

Faciliter l'accès au financement pour les structures de l'ESS.

Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les TPE.

#### **Public(s) cible(s) :**

Financement ESS : ensemble des structures éligibles aux financements France Active (associations, entreprises agréées solidaires, coopératives...)

Garantie TPE :

- au minimum 65 % issus de publics en difficulté (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emplois),
- le financement régional ne sera pas activé pour les TPE qui bénéficient par ailleurs d'un autre dispositif de financement soutenu par la Région (à l'instar notamment des prêts d'honneur effectués par les Plateformes d'initiatives locales).

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Financement ESS Tranche 1 :

Enveloppe affectée : 32 000 €

L'objectif est de 8 structures financées (8\*4000€).

Garantie TPE tranche 1 :

Enveloppe affectée : 8 400 €

L'objectif est de 14 entreprises nouvelles financées (14\*600 €).

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- SEINE SAINT DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	6 050,00	1,79%	Région TRanche 1	40 400,00	11,94%
Services Exterieurs	35 342,00	10,45%	Région Tranche 2	44 800,00	13,24%
Autres services exterieurs	29 760,00	8,80%	Prestation de service	6 500,00	1,92%
Charges de personnel	255 300,00	75,47%	Autres produits	246 600,00	72,89%
Autres charges de gestion courante	11 848,00	3,50%	Total	338 300,00	100,00%
Total	338 300,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	40 400,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	102 400,00 €
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	100 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	95 800,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	45 307,14 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	84 800,00 €
	Montant total	428 307,14 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000680</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : HAUTS DE SEINE INITIATIVE 2016 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FRANCE ACTIVE - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	784 371,00 €	4,39 %	34 400,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>34 400,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : HAUTS DE SEINE INITIATIVES  
 Adresse administrative : 40 RUE SALVADORE ALLENDE  
 92000 NANTERRE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : 21 octobre 2010

N° SIRET : 42325730200038

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

Soutenir l'activité de financement de l'économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France.

Soutenir l'activité de garantie d'emprunt pour les TPE en Ile-de-France.

Indicateurs d'évaluation et reporting :

- Nombre d'entreprises nouvelles financées et accompagnées sur les programmes FINES et TPE
- Nombre d'emplois induits sur les programmes FINES et TPE
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux bancaires régionaux
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux régionaux de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise

Ces informations devront figurer dans le rapport d'activité intermédiaire (remis en mai et septembre pour 4 mois d'activités) et annuel (remis en janvier de l'année n+1) d'Ile-de-France Active.

Ces rapports d'activité devront faire une synthèse de l'activité exercée par le réseau France Active sur le territoire francilien.

### **Description :**

Activité de financement ESS :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement et la présente au Comité d'engagement régional. Le Fonds territorial assure un suivi dans la durée des structures ainsi financées.

Les outils de financement mobilisés pour les entreprises solidaires sont : le Contrat d'apport associatif, le Fonds d'amorçage associatif, le Fonds régional d'investissement solidaire, la SIFA, le FCPIE et la garantie bancaire.

Activité de garantie des TPE :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement puis assure le suivi du remboursement. L'outil de financement mobilisé pour la TPE est la garantie. Celle-ci peut aller jusqu'à 65 % du prêt dans la limite de 30 500 € ou 45 000 € selon les départements. Cette garantie peut être activée pour des TPE en création ou en reprise. Le fonds territorial joue un rôle de médiation bancaire dans la construction du tour de table financier.

La garantie TPE de FAG limite les cautions personnelles, ce qui en fait un outil très sécurisant principalement au service des créateurs en difficulté (demandeurs d'emplois, allocataires des minima sociaux).

### **Intérêt régional :**

Faciliter l'accès au financement pour les structures de l'ESS.

Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les TPE.

### **Public(s) cible(s) :**

Financement ESS : ensemble des structures éligibles aux financements France Active.

Garantie TPE :

- 65 % issus de publics en difficulté (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emplois),
- le financement régional ne sera pas activé pour les structures qui bénéficient par ailleurs d'un autre dispositif de financement soutenu par la Région (à l'instar notamment des prêts d'honneur effectués par les Plates-formes d'initiatives locales).

### **Détail du calcul de la subvention :**

Financement ESS Tranche 1 :

Enveloppe affectée : 32 000 €

L'objectif est de 8 structures financées (8\*4000€)

Garantie TPE Tranche 1 :  
 Enveloppe affectée : 2 400 €  
 L'objectif est de garantir 4 TPE (4\*600)

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Services extérieurs	206 613,00	26,34%	Région TRanche 1	34 400,00	4,39%
Charges de personnel	531 789,00	67,80%	Région TRanche 2	34 400,00	4,39%
Autres charges de gestion courante	45 969,00	5,86%	Prestation de service	14 400,00	1,84%
			Autres produits	701 171,00	89,39%
Total	784 371,00	100,00%	Total	784 371,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	34 400,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	72 800,00 €
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	72 600,00 €
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	60 000,00 €
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	71 600,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	72 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	100 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures	78 000,00 €

	de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	
2014	Soutien aux associations dans le domaine de l'environnement.	5 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	72 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	200 000,00 €
2014	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	30 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	160 063,43 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	68 800,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	72 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	80 000,00 €
2015	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	32 000,00 €
	Montant total	1 246 863,43 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000679</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : INITIACTIVE 95 2016 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FRANCE ACTIVE - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	1 781 000,00 €	2,54 %	45 200,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>45 200,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : INITIACTIVE 95  
 Adresse administrative : 3 AV DES BEGUINES  
95800 CERGY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : 25 février 2012

N° SIRET : 40156625200060

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

Soutenir l'activité de financement de l'économie Sociale et Solidaire dans le Val-d'Oise.

Soutenir l'activité de garantie d'emprunt pour les TPE dans le Val d'Oise.

Indicateurs d'évaluation et reporting :

- Nombre d'entreprises financées et accompagnées sur les programmes FINES et TPE
- Nombre d'emplois induits sur les programmes FINES et TPE
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux bancaires régionaux
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux régionaux de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise

Ces informations devront figurer dans le rapport d'activité annuel d'Ile-de-France Active.

### **Description :**

Activité de financement ESS :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement et la présente au Comité d'engagement régional. Le Fonds territorial assure un suivi dans la durée des structures ainsi financées.

Les outils de financement mobilisés pour les entreprises solidaires sont : le Contrat d'apport associatif, le Fonds d'amorçage associatif, le Fonds régional d'investissement solidaire, la SIFA, le FCPIE et la garantie bancaire.

Activité de garantie des TPE :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement puis assure le suivi du remboursement. L'outil de financement mobilisé pour la TPE est la garantie. Celle-ci peut aller jusqu'à 65 % du prêt dans la limite de 30 500 € ou 45 000 € selon les départements. Cette garantie peut être activée pour des TPE en création ou en reprise. Le fonds territorial joue un rôle de médiation bancaire dans la construction du tour de table financier.

La garantie TPE de FAG limite les cautions personnelles, ce qui en fait un outil très sécurisant principalement au service des créateurs en difficulté (demandeurs d'emplois, allocataires des minima sociaux).

### **Intérêt régional :**

Faciliter l'accès au financement pour les structures de l'ESS.

Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les TPE.

### **Public(s) cible(s) :**

Financement ESS : ensemble des structures éligibles aux financements France Active (associations, entreprises agréées solidaires, coopératives...)

Garantie TPE :

- 65 % issus de publics en difficulté (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emplois),
- le financement régional ne sera pas activé pour les TPE qui bénéficient par ailleurs d'un autre dispositif de financement soutenu par la Région (à l'instar notamment des prêts d'honneur effectués par les Plateformes d'initiatives locales).

### **Détail du calcul de la subvention :**

Financement ESS Tranche 1 :

Enveloppe affectée : 32 000 €

L'objectif est de 8 structures financées (8\*4000€).

Garantie TPE Tranche 2 :

Enveloppe affectée : 13 200 €

L'objectif est de 22 entreprises nouvelles financées (22\*600 €).

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- VAL D'OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	24 500,00	1,38%	Région Tranche 1	45 200,00	2,54%
Services Exterieurs	202 000,00	11,34%	Région TRanche 2	45 200,00	2,54%
Autres services exterieurs	342 500,00	19,23%	Prestation de Service	2 000,00	0,11%
Charges de personnel	1 100 000,00	61,76%	Autres produits	1 688 600,00	94,81%
Autres charges de gestion courante	112 000,00	6,29%	Total	1 781 000,00	100,00%
Total	1 781 000,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	45 200,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à la création et à la labellisation de points d'accueil création d'entreprise - Investissement	15 000,00 €
2012	Soutien à la création et à la labellisation de points d'accueil création d'entreprise Fonctionnement	30 480,00 €
2012	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	103 200,00 €
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	67 200,00 €
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	202 500,00 €
2013	Soutien à la création et à la labellisation de points d'accueil création d'entreprise Fonctionnement	34 720,00 €
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	99 000,00 €

2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	66 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	102 000,00 €
2014	Soutien aux associations dans le domaine de l'environnement.	3 700,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	66 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	300 000,00 €
2014	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	33 000,00 €
2014	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	30 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	259 737,71 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	90 400,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	66 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	270 000,00 €
2015	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	32 000,00 €
2015	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	15 000,00 €
	Montant total	1 885 937,71 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000678</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : PARIS INITIATIVE ENTREPRISE 2016 - SUBVENTION FRANCE ACTIVE - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	1 072 000,00 €	5,52 %	59 200,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>59 200,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : PARIS INITIATIVES ENTREPRISES  
 Adresse administrative : 68 BD MALESHERBES  
 75008 PARIS 08  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 34802705300043

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

Soutenir l'activité de financement de l'Economie Sociale et Solidaire à Paris.

Soutenir l'activité de garantie d'emprunt pour les TPE à Paris.

Indicateurs d'évaluation et reporting :

- Nombre d'entreprises financées et accompagnées sur les programmes FINES et TPE
- Nombre d'emplois induits sur les programmes FINES et TPE
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux bancaires régionaux
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux régionaux de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise

Ces informations devront figurer dans le rapport d'activité annuel d'Ile-de-France Active.

### **Description :**

Activité de financement ESS :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement et la présente au Comité d'engagement régional. Le Fonds territorial assure un suivi dans la durée des structures ainsi financées.

Les outils de financement mobilisés pour les entreprises solidaires sont : le Contrat d'apport associatif, le Fonds d'amorçage associatif, le Fonds régional d'investissement solidaire, la SIFA, le FCPIE et la garantie bancaire.

Activité de garantie des TPE :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement puis assure le suivi du remboursement. L'outil de financement mobilisé pour la TPE est la garantie. Celle-ci peut aller jusqu'à 65 % du prêt dans la limite de 30 500 € ou 45 000 € selon les départements. Cette garantie peut être activée pour des TPE en création ou en reprise. Le fonds territorial joue un rôle de médiation bancaire dans la construction du tour de table financier.

La garantie TPE de FAG limite les cautions personnelles, ce qui en fait un outil très sécurisant principalement au service des créateurs en difficulté (demandeurs d'emplois, allocataires des minima sociaux).

### **Intérêt régional :**

Faciliter l'accès au financement pour les structures de l'ESS.

Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les TPE.

### **Public(s) cible(s) :**

Financement ESS : ensemble des structures éligibles aux financements France Active (associations, coopératives, entreprises agréées solidaires...)

Garantie TPE :

- 65 % issus de publics en difficulté (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emplois),
- le financement régional ne sera pas activé pour les TPE qui bénéficient par ailleurs d'un autre dispositif de financement soutenu par la Région (à l'instar notamment des prêts d'honneur effectués par les Plateformes d'initiatives locales).

### **Détail du calcul de la subvention :**

Financement ESS Tranche 1

Enveloppe affectée : 52 000€

L'objectif est de 13 structures financées (13\*4000€)

Garantie TPE Tranche 1

Enveloppe affectée : 7 200 €

L'objectif est de 12 entreprises nouvelles financées (12 \*600 €).

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	9 000,00	0,84%	Région Tranche 1	59 200,00	5,52%
Services extérieurs	96 300,00	8,98%	Région Tranche 2	63 200,00	5,90%
Autres services extérieurs	153 100,00	14,28%	Autres produits	949 600,00	88,58%
Charges de personnel	748 000,00	69,78%	Total	1 072 000,00	100,00%
Autres charges de gestion courante	65 600,00	6,12%			
Total	1 072 000,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	59 200,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	138 000,00 €
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	77 400,00 €
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	300 000,00 €
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	141 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	90 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	400 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	138 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	90 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	480 000,00 €

2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	123 600,00 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	122 400,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	90 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	400 000,00 €
	Montant total	2 590 400,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000677</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : VAL DE MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE 2016 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FRANCE ACTIVE - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	772 700,00 €	3,88 %	30 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>30 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : VMAPI VAL-DE-MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE  
 Adresse administrative : 85 AV DU GENERAL DE GAULLE  
94000 CRETEIL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Patrice SIMOUNET, Président

Date de publication au JO : 3 janvier 2011

N° SIRET : 42822211100026

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

Soutenir l'activité de financement de l'économie Sociale et Solidaire dans le Val-de-Marne.

Soutenir l'activité de garantie d'emprunt pour les TPE dans le Val-de-Marne.

Indicateurs d'évaluation et reporting :

- Nombre d'entreprises financées et accompagnées sur les programmes FINES et TPE
- Nombre d'emplois induits sur les programmes FINES et TPE
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux bancaires régionaux
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux régionaux de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise

Ces informations devront figurer dans le rapport d'activité annuel d'Ile-de-France Active.

### **Description :**

Activité de financement ESS :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement et la présente au Comité d'engagement régional. Le Fonds territorial assure un suivi dans la durée des structures ainsi financées.

Les outils de financement mobilisés pour les entreprises solidaires sont : le Contrat d'apport associatif, le Fonds d'amorçage associatif, le Fonds régional d'investissement solidaire, la SIFA, le FCPIE et la garantie bancaire.

Activité de garantie des TPE :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement puis assure le suivi du remboursement. L'outil de financement mobilisé pour la TPE est la garantie. Celle-ci peut aller jusqu'à 65 % du prêt dans la limite de 45 000 €. Cette garantie peut être activée pour des TPE en création ou en reprise. Le fonds territorial joue un rôle de médiation bancaire dans la construction du tour de table financier.

La garantie TPE de FAG limite les cautions personnelles, ce qui en fait un outil très sécurisant principalement au service des créateurs en difficulté (demandeurs d'emplois, allocataires des minima sociaux).

### **Intérêt régional :**

Faciliter l'accès au financement pour les structures de l'ESS.

Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les TPE.

### **Public(s) cible(s) :**

Financement ESS : ensemble des structures éligibles aux financements France Active (associations, entreprises agréées solidaires, coopératives...)

Garantie TPE :

- au minimum 65 % issus de publics en difficulté (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emplois),
- le financement régional ne sera pas activé pour les TPE qui bénéficient par ailleurs d'un autre dispositif de financement soutenu par la Région (à l'instar notamment des prêts d'honneur effectués par les Plateformes d'initiatives locales).

### **Détail du calcul de la subvention :**

Financement ESS Tranche 1 :

Enveloppe affectée : 24 000 €

L'objectif est de 6 structures financées (6\*4000€).

Garantie TPE Tranche 1 :  
 Enveloppe affectée : 6 000 €  
 L'objectif est de 10 entreprises nouvelles financées (10 \*600 €).

L'affectation de la tranche 2 dépendra du budget 2016 de la Région et d'un vote ultérieur en Commission Permanente.

#### Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	14 750,00	1,91%	Région Tranche 1	30 000,00	3,88%
Services extérieurs	82 350,00	10,66%	Région Tranche 2	31 800,00	4,12%
Autres services extérieurs	118 500,00	15,34%	Prestation de service	26 700,00	3,46%
Charges de personnel	544 500,00	70,47%	Autres produits	684 200,00	88,55%
Autres charges de gestion courante	12 600,00	1,63%	Total	772 700,00	100,00%
Total	772 700,00	100,00%			

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	64 000,00 €
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	67 200,00 €
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	295 000,00 €
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	70 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	87 600,00 €

2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	50 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	70 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	79 200,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	150 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	50 000,00 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	61 800,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	76 200,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	190 000,00 €
	Montant total	1 311 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000676</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : YVELINES ACTIVES 2016 - SUBVENTION FONCTIONNEMENT FRANCE ACTIVE - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	420 000,00 €	8,57 %	36 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>36 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : YVELINES ACTIVES  
 Adresse administrative : 3 RUE SAINT CHARLES  
78000 VERSAILLES  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 51242664400013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

Soutenir l'activité de financement de l'économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France.

Soutenir l'activité de garantie d'emprunt pour les TPE en Ile-de-France.

Indicateurs d'évaluation et reporting :

- Nombre d'entreprises nouvelles financées et accompagnées sur les programmes FINES et TPE
- Nombre d'emplois induits sur les programmes FINES et TPE
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux bancaires régionaux
- Nombre de partenariats actifs avec les réseaux régionaux de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise

Ces informations devront figurer dans le rapport d'activité intermédiaire (remis en mai et septembre pour 4 mois d'activités) et annuel (remis en janvier de l'année n+1) d'Ile-de-France Active.

Ces rapports d'activité devront faire une synthèse de l'activité exercée par le réseau France Active sur le territoire francilien.

### **Description :**

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement et la présente au Comité d'engagement régional. Le Fonds territorial assure un suivi dans la durée des structures ainsi financées.

Les outils de financement mobilisés pour les entreprises solidaires sont : le Contrat d'apport associatif, le Fonds d'amorçage associatif, le Fonds régional d'investissement solidaire, la SIFA, le FCPIE et la garantie bancaire.

Activité de garantie des TPE :

Le fonds territorial reçoit les porteurs de projet et, si le projet est éligible, instruit la demande de financement puis assure le suivi du remboursement. L'outil de financement mobilisé pour la TPE est la garantie. Celle-ci peut aller jusqu'à 65 % du prêt dans la limite de 30 500 € ou 45 000 € selon les départements. Cette garantie peut être activée pour des TPE en création ou en reprise. Le fonds territorial joue un rôle de médiation bancaire dans la construction du tour de table financier.

La garantie TPE de FAG limite les cautions personnelles, ce qui en fait un outil très sécurisant principalement au service des créateurs en difficulté (demandeurs d'emplois, allocataires des minima sociaux).

### **Intérêt régional :**

Faciliter l'accès au financement pour les structures de l'ESS.

Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les TPE.

### **Public(s) cible(s) :**

Financement ESS : ensemble des structures éligibles aux financements France Active.

Garantie TPE :

- 65 % issus de publics en difficulté (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emplois),
- le financement régional ne sera pas activé pour les structures qui bénéficient par ailleurs d'un autre dispositif de financement soutenu par la Région (à l'instar notamment des prêts d'honneur effectués par les Plateformes d'initiatives locales).

### **Détail du calcul de la subvention :**

Financement ESS : Tranche 1

Enveloppe affectée : 24 000 €

L'objectif est de 6 structures financées (6\*4000€).

Garantie TPE Tranche 1 :

Enveloppe affectée : 12 000 €

L'objectif est de 20 entreprises nouvelles financées (20\*600 €).

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	7 000,00	1,67%	Région Tranche 1	36 000,00	8,57%
Charges Externes	21 500,00	5,12%	Région TRanche 2	37 800,00	9,00%
Autres Charges Externes	30 600,00	7,29%	Prestation de service	13 000,00	3,10%
Charges de Personnel	352 400,00	83,90%	Autres produits	333 200,00	79,33%
Autres charges de gestion courante	8 500,00	2,02%	Total	420 000,00	100,00%
Total	420 000,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	36 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	87 800,00 €
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	86 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	83 800,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	49 786,23 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	73 800,00 €
	Montant total	381 186,23 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000675</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : ILE DE FRANCE ACTIVE 2016 - SUBVENTION TETE DE RESEAU FRANCE ACTIVE - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la coordination régionale d'Ile-de-France Active	194 900,00 €	22,58 %	44 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		44 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ILE DE FRANCE ACTIVE  
 Adresse administrative : 155 RUE DE PICPUS  
 75012 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Patrice SIMOUNET, Président

Date de publication au JO : 26 octobre 2001

N° SIRET : 44256271600021

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien à la coordination régionale d'Ile-de-France Active  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité d'IDFA et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

L'objectif pour l'année 2016 est d'assurer le bon fonctionnement des programmes FINES et TPE. La coordination régionale sur ce programme se décline ainsi : reporting pour l'ensemble des fonds auprès des partenaires régionaux (principalement Région, Caisse des dépôts), organisation et animation des comités d'engagement régionaux, mise en place des financements et suivi des remboursements sur les outils relevant du programme FINES (contrat d'apport associatif, fonds d'amorçage associatif, Fonds régional d'investissement solidaire), développement de l'activité sur les programmes TPE et FINES au moyen de la mise en place de nouveaux partenariats, formation des chargés de mission aux outils de financement et aux spécificités des entreprises solidaires, soutien en instruction le cas échéant.

Ile-de-France Active s'engage à communiquer autour des outils de financement à disposition des créateurs d'entreprises notamment auprès des réseaux bancaires et des acteurs de l'économie sociale et solidaire régionaux (têtes de réseaux représentant des structures du secteur, acteurs de l'accompagnement et du financement spécialisés) et ce afin d'augmenter la visibilité de leur action et d'accroître leur activité.

Au-delà, Ile-de-France Active s'engage à construire des relations de partenariats avec ces acteurs afin de faciliter le repérage des dossiers dans les territoires.

Ile-de-France Active s'engage à informer tous les bénéficiaires finaux de la contribution apportée par la Région Ile-de-France.

**Description :**

Ile-de-France Active assure la coordination de l'activité France Active des huit fonds territoriaux franciliens, un par département.

L'objectif pour l'année 2016 est de continuer à assurer le bon fonctionnement du programme financement des entreprises solidaires, de poursuivre les partenariats avec les réseaux de l'économie sociale et solidaire et les banques. La dynamisation de l'activité ESS, restée stable entre 2011 et 2015, sera une priorité.

**Intérêt régional :**

Soutien au développement de l'activité de financement de l'Economie Sociale et Solidaire et au financement de la création d'activités TPE.

**Détail du calcul de la subvention :**

La Région s'engage à financer Ile-de-France Active par le biais d'une subvention de fonctionnement de 44 000 € pour une première tranche.

Cette subvention couvre la coordination régionale sur les programmes financement des entreprises solidaires et des TPE.

L'attribution de la deuxième tranche dépendra du vote du budget 2016 de la Région et d'une affectation en CP ultérieure.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Achats	5 000,00	2,57%
Services exterieures	14 200,00	7,29%
Autres services exterieurs	2 000,00	1,03%
Charges de personnel	127 515,00	65,43%
Autres charges	46 185,00	23,70%
Total	194 900,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Tranche 1	44 000,00	22,58%
Région Tranche 2	44 400,00	22,78%
Prestation de service	16 500,00	8,47%
Autres produits	90 000,00	46,18%
Total	194 900,00	100,00%

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	44 000,00 €

#### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Dotation des outils de financement en direction des entreprises solidaires	500 000,00 €
2012	Egalité femmes-hommes	25 000,00 €
2012	Soutien à la coordination régionale d'Ile-de-France Active	100 000,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	30 000,00 €
2013	Filières agricoles de proximité	31 080,00 €
2013	Soutien à la coordination régionale d'Ile-de-France Active	100 000,00 €
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	35 000,00 €
2014	Soutien à la coordination régionale d'Ile-de-France Active	100 000,00 €
2015	Soutien à la coordination régionale d'Ile-de-France Active	88 400,00 €
	Montant total	1 009 480,00 €

## **Annexe 6 – Financement des plateformes Initiative**

**Avenant n°1 à la convention n° relative au partenariat entre la coordination Ile-de-France Initiative et la Région Ile-de-France pour la période 2013-2015**

Entre

**La Région Île-de-France** dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse,  
En vertu de la délibération N° CP du  
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'association de prêt d'honneur francilienne, régulièrement affiliée au réseau France Initiative, ou Réseau Entreprendre depuis le..... sise, ..... n° de SIRET :..... et représentée par son Président, ..... ci-après dénommée l'Association,

d'autre part,

**ARTICLE 1: OBJET**

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an la durée de la convention triennale adoptée par délibération CP 13-367 du 30 mai 2013 entre la plateforme de prêt d'honneur et la Région Ile-de-France, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

**ARTICLE 2 : PIECES CONTRACTUELLES**

L'article 7 de la convention est modifié comme suit :

« La convention prend fin lors du versement du solde de la subvention ou dotation régionales accordées pour l'année 2016 ou, à défaut, lors de la caducité de la dernière autorisation d'engagement ou de programme affectée au titre de cette convention »

**ARTICLE 3 :**

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Paris, en 3 exemplaires originaux,

Le \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Pour l'Association

Pour la Région Ile-de-France

Le Président

La Présidente

du Conseil régional d'Ile-de-France

Valérie Pécresse

**Avenant n°1 à la convention n° relative au partenariat entre les associations  
de prêt d'honneur et la Région Ile-de-France pour la période 2013-2015**

Entre

**La Région Île-de-France** dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,  
représentée par sa Présidente, Madame Valérie Péresse,  
En vertu de la délibération N° CP du  
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'association de prêt d'honneur francilienne,  
régulièrement affiliée au réseau France Initiative, ou Réseau Entreprendre depuis le.....  
sise, .....  
n° de SIRET :.....  
et représentée par son Président, .....  
ci-après dénommée l'Association,

d'autre part,

**ARTICLE 1: OBJET**

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an la durée de la convention triennale adoptée par délibération CP 13-367 du 30 mai 2013 entre la plateforme de prêt d'honneur et la Région Ile-de-France, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

**ARTICLE 2 : PIECES CONTRACTUELLES**

L'article 6 de la convention est modifié comme suit :  
« La convention prend fin lors du versement du solde de la subvention ou dotation régionales accordées pour l'année 2016 ou, à défaut, lors de la caducité de la dernière autorisation d'engagement ou de programme affectée au titre de cette convention »

**ARTICLE 3 :**

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Paris, en 3 exemplaires originaux,

Le \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Pour l'Association

Pour la Région Ile-de-France

Le Président

La Présidente

du Conseil régional d'Ile-de-France

Valérie Péresse

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000572</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : AFACE 78 - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	151 500,00 €	5,54 %	8 400,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>8 400,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : INITIATIVE AFACE YVELINES  
 Adresse administrative : 21 AV DE PARIS  
 78000 VERSAILLES  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : 18 janvier 2014

N° SIRET : 43322995200018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Objet du projet : versement de la subvention représentative des charges d'instruction de l'association de prêts d'honneur

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu de la continuité de l'activité de la structure et du partenariat pré existant avec la Région, il est proposé une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt.

La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant

donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais d'instruction ainsi générés.

**Détail du calcul de la subvention :**

Tranche 1 :

7 dossiers \* 1200€/dossier = 8 400 €

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	100 700,00	66,62%	Région TRanche 1	8 400,00	5,56%
Communication	8 000,00	5,29%	Région TRanche 2	9 600,00	6,35%
Frais administratifs	34 450,00	22,79%	Nacre	16 000,00	10,59%
Loyers et charges	8 000,00	5,29%	CCI	92 000,00	60,87%
Total	151 150,00	100,00%	Autres subventions	14 450,00	9,56%
			Cotisations, dons manuels ou legs	10 700,00	7,08%
			Total	151 150,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	8 400,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	18 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	120 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	18 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	180 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	18 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	150 000,00 €
	Montant total	504 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000573</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : ESSONNE INITIATIVE -SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	167 817,00 €	17,88 %	30 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>30 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : INITIATIVE ESSONNE CHAMBRE  
COMMERCE ET INDUSTRIE

Adresse administrative : 2 CRS MONSEIGNEUR ROMERO  
91004 EVRY CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant :

Date de publication au JO : 20 juillet 2013

N° SIRET : 41877378400016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)  
Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Objet du projet : versement de la subvention représentative des charges d'instruction de l'association de prêts d'honneur

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt.

La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais d'instruction ainsi générés.

**Détail du calcul de la subvention :**

Tranche 1 :

30 dossiers \* 600€/dossier = 30 000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et charges	124 093,00	73,95%	Région Tranche 1	30 000,00	17,88%
Représentation et communication	13 888,00	8,28%	Région Tranche 2	30 000,00	17,88%
Frais administratifs	12 784,00	7,62%	Cotisations, dons manuels ou legs	9 817,00	5,85%
Loyer et Charge	17 052,00	10,16%	EPCI	12 000,00	7,15%
Total	167 817,00	100,00%	Autres subventions	86 000,00	51,25%
			Total	167 817,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	54 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	270 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	55 200,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	190 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	60 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	200 000,00 €
	Montant total	829 200,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000575</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : HAUTS DE SEINE INITIATIVES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	648 969,00 €	5,55 %	36 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>36 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
 19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : HAUTS DE SEINE INITIATIVES  
 Adresse administrative : 40 RUE SALVADORE ALLENDE  
 92000 NANTERRE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : 21 octobre 2010

N° SIRET : 42325730200038

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Objet du projet : versement de la subvention représentative des charges d'instruction de l'association de prêts d'honneur

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui

a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt. La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais d'instruction ainsi générés.

#### Détail du calcul de la subvention :

Tranche 1 :

60 dossiers \* 600€/dossier = 36 000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

#### Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	457 582,00	70,51%	Région Tranche 1	36 000,00	5,55%
Représentation et communication	21 240,00	3,27%	Région Tranche 2	36 000,00	5,55%
Frais administratifs	113 698,00	17,52%	CG 92	204 000,00	31,43%
Loyers et charges	56 449,00	8,70%	EPCI	127 250,00	19,61%
Total	648 969,00	100,00%	Autres subventions	245 719,00	37,86%
			Total	648 969,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	36 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	71 600,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	72 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	100 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	78 000,00 €
2014	Soutien aux associations dans le domaine de l'environnement.	5 000,00 €

2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	72 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	200 000,00 €
2014	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	30 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	160 063,43 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	68 800,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	72 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	80 000,00 €
2015	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	32 000,00 €
	Montant total	1 041 463,43 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000576</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : INITIACTIVE 95 - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	1 781 000,00 €	1,85 %	33 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>33 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : INITIACTIVE 95  
 Adresse administrative : 3 AV DES BEGUINES  
95800 CERGY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : 25 février 2012

N° SIRET : 40156625200060

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Objet du projet : versement de la subvention représentative des charges d'instruction de l'association de prêts d'honneur

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt. La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais d'instruction ainsi générés.

**Détail du calcul de la subvention :**

Tranche 1 :

55 dossiers \* 600€/dossier = 33 000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- VAL D'OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	24 500,00	1,38%	Région tranche 1	33 000,00	1,85%
Services extérieurs	544 500,00	30,57%	Région tranche 2	33 000,00	1,85%
Impôts et taxes	72 000,00	4,04%	Autres subventions	164 281,00	9,22%
Charges de personnel	1 100 000,00	61,76%	Subvention CDC	135 000,00	7,58%
Autres charges	6 000,00	0,34%	FSE	377 000,00	21,17%
Amortissement	34 000,00	1,91%	ASP	50 789,00	2,85%
<b>Total</b>	<b>1 781 000,00</b>	<b>100,00%</b>	CG 95	60 000,00	3,37%
			Subventions d'Etat	500 930,00	28,13%
			EPCI	427 000,00	23,98%
			<b>Total</b>	<b>1 781 000,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2016	33 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2013	Soutien à la création et à la labellisation de points d'accueil création d'entreprise Fonctionnement	34 720,00 €
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	99 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	66 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	102 000,00 €
2014	Soutien aux associations dans le domaine de l'environnement.	3 700,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	66 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	300 000,00 €
2014	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	33 000,00 €
2014	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	30 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	259 737,71 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	90 400,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	66 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	270 000,00 €
2015	Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement - DLA	32 000,00 €
2015	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	15 000,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>1 467 557,71 €</b>

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000577</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE SUD SEINE-ET-MARNE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	245 245,00 €	6,12 %	15 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>15 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
 19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE ET SUD SEINE-ET-MARNE  
 Adresse administrative : 297 RUE ROUSSEAU VAUDRAN  
 77191 DAMMARIE LES LYS CEDEX  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : 1 janvier 1999

N° SIRET : 44510690900010

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt. La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais d'instruction ainsi générés.

#### Détail du calcul de la subvention :

Tranche 1 :

25 (Dossiers) \* 600/dossier = 15 000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

#### Localisation géographique :

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et charges	160 000,00	65,24%	Région Tranche 1	15 000,00	6,12%
Communication	16 060,00	6,55%	Région Tranche 2	15 000,00	6,12%
Frais administratifs	17 550,00	7,16%	Cotisations, dons manuels ou legs	5 000,00	2,04%
Loyers et charges	30 776,00	12,55%	Autres subventions	18 245,00	7,44%
Trésorerie	20 859,00	8,51%	EPCI	192 000,00	78,29%
Total	245 245,00	100,00%	Total	245 245,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	30 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	30 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	30 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	30 000,00 €
	Montant total	120 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000578</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : INITIATIVE PLAINE COMMUNE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	270 000,00 €	5,56 %	15 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>15 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : INITIATIVE PLAINE COMMUNE  
 Adresse administrative : 113 RUE DANIELLE CASANOVA  
 93200 ST DENIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : 18 novembre 2000

N° SIRET : 43379236300023

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Objet du projet : versement de la subvention représentative des charges d'instruction de l'association de prêts d'honneur

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt.

La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais d'instruction ainsi générés.

#### Détail du calcul de la subvention :

Tranche 1 :

25 dossiers \* 600€/dossier = 15 000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

#### Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	182 814,00	67,71%	Région Tranche 1	15 000,00	5,56%
Communication	13 095,00	4,85%	Région Tranche 2	15 000,00	5,56%
Frais administratifs	50 148,00	18,57%	Cotisations	21 500,00	7,96%
Loyers et charges	20 880,00	7,73%	CA plaine commune	60 000,00	22,22%
Autofinancement	3 063,00	1,13%	Autres subventions	76 400,00	28,30%
Total	270 000,00	100,00%	Prestation de service	82 100,00	30,41%
			Total	270 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	24 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	70 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	24 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	85 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	30 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	100 000,00 €
	Montant total	333 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000579</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : INITIATIVE SEINE YVELINES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	351 253,00 €	5,98 %	21 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		21 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ISY INITIATIVE SEINE YVELINES

Adresse administrative : 38 AV PAUL RAOULT  
78130 LES MUREAUX

Statut Juridique : Association

Représentant :

Date de publication au JO : 14 septembre 2012

N° SIRET : 43926549700016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)

Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Objet du projet : Avant était "INITIATIVES VAL DE SEINE"  
Fusion-absorption de "Mantois nord ouest yvelines initiative"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui

a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt. La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais d'instruction ainsi générés.

#### Détail du calcul de la subvention :

Tranche 1 :

35 dossiers \* 600€/Dossier = 21 000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

#### Localisation géographique :

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	222 350,00	63,30%	Région Tranche 1	21 000,00	5,98%
Communication	18 225,00	5,19%	Région Tranche 2	21 000,00	5,98%
Frais administratifs	55 133,00	15,70%	Cotisations	25 000,00	7,12%
Loyers et charges	11 545,00	3,29%	Autres subventions	81 497,00	23,20%
Autres charges	44 000,00	12,53%	EPCI	202 756,00	57,72%
Total	351 253,00	100,00%	Total	351 253,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	42 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	135 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	42 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	215 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	42 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	180 000,00 €
	Montant total	656 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000580</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : INITIATIVE 93 - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	404 713,00 €	6,67 %	27 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>27 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
 19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : INITIATIVE 93  
 Adresse administrative : 191 AV PAUL-VAILLANT COUTURIER  
 93000 BOBIGNY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :  
 Date de publication au JO : NC  
 N° SIRET : 43234704500010

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Objet du projet : versement de la subvention représentative des charges d'instruction de l'association de prêts d'honneur

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt.

La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais d'instruction ainsi générés.

#### Détail du calcul de la subvention :

Tranche 1 :

45 dossiers \* 600€/dossier = 27 000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

#### Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	237 830,00	58,77%	Région TRanche 1	27 000,00	6,67%
Communication	7 100,00	1,75%	Région Tranche 2	27 000,00	6,67%
Frais administratifs	147 898,00	36,54%	CG 93	105 360,00	26,03%
Loyers et charges	11 885,00	2,94%	Autres subventions	81 590,00	20,16%
Total	404 713,00	100,00%	CCI	33 010,00	8,16%
			Facturation BPI	14 323,00	3,54%
			Autres subventions	116 430,00	28,77%
			Total	404 713,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	27 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	45 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	55 800,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	54 000,00 €
	Montant total	154 800,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000581</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : NORD SEINE ET MARNE INITIATIVES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	182 000,00 €	9,89 %	15 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>15 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : INITIATIVE NORD SEINE ET MARNE

Adresse administrative : 1 AV JOHANNES GUTEMBERG  
77700 SERRIS

Statut Juridique : Association

Représentant :

Date de publication au JO : 31 août 2013

N° SIRET : 41339532800060

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)

Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt.

La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais d'instruction ainsi générés.

**Détail du calcul de la subvention :**

Tranche 1 :

25 dossiers \* 600€/dossiers = 15 000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	131 000,00	71,98%	Région Tranche 1	15 000,00	8,24%
Communication	20 670,00	11,36%	Région Tranche 2	15 000,00	8,24%
Frais administratifs	18 930,00	10,40%	Autres subventions	54 000,00	29,67%
Loyers et charges	11 400,00	6,26%	EPCI	98 000,00	53,85%
Total	182 000,00	100,00%	Total	182 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	27 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	27 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	70 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	30 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	70 000,00 €
	Montant total	224 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000582</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : PARIS INITIATIVES ENTREPRISES - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	1 072 000,00 €	4,20 %	45 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		45 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : PARIS INITIATIVES ENTREPRISES

Adresse administrative : 68 BD MALESHERBES  
75008 PARIS 08

Statut Juridique : Association

Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 34802705300043

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)

Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt.

La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais

d'instruction ainsi générés.

**Détail du calcul de la subvention :**

Tranche 2 :

75 dossiers \* 600€/dossier = 45 000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	748 000,00	69,78%	Région Tranche 1	45 000,00	4,20%
Communication	85 000,00	7,93%	Région Tranche 2	45 000,00	4,20%
Frais administratifs	148 700,00	13,87%	Cotisations, dons manuels ou legs	13 500,00	1,26%
Loyers et charges	56 700,00	5,29%	Subvention PAris	412 000,00	38,43%
Impôts et taxes	33 600,00	3,13%	Autres subventions	418 500,00	39,04%
Total	1 072 000,00	100,00%	Région ESS	138 000,00	12,87%
			Total	1 072 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	45 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	141 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	90 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	400 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	138 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	90 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	480 000,00 €

2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	123 600,00 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	122 400,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	90 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	400 000,00 €
	Montant total	2 075 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000583</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : SAINT QUENTIN EN YVELINES INITIATIVE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	171 870,00 €	5,24 %	9 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>9 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : INITIATIVE SAINT QUENTIN EN YVELINES  
Adresse administrative : QUAI FRANCOIS TRUFFAUT  
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Statut Juridique : Association  
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 50995308900018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)  
Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016.

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt. La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais

d'instruction ainsi générés.

**Détail du calcul de la subvention :**

Tranche 1 :

15 dossiers \*600€/dossier = 9000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	99 470,00	57,88%	Région Tranche 1	9 000,00	5,24%
Communication	4 500,00	2,62%	Région Tranche 2	9 000,00	5,24%
Frais administratifs	49 900,00	29,03%	Mise à disposition du personnel	117 470,00	68,35%
Loyers et charges	18 000,00	10,47%	Cotisations, dons manuels ou legs	16 000,00	9,31%
Total	171 870,00	100,00%	Autres subventions	12 600,00	7,33%
			Produits financiers	7 800,00	4,54%
			Total	171 870,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	16 800,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	75 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	16 800,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	18 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	100 000,00 €
	Montant total	226 600,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000585</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : VAL DE MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE - SUBVENTION REPRESENTATIVE DES CHARGES D'INSTRUCTION DES ASSOCIATIONS DE PRETS D'HONNEUR 2016 - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	736 200,00 €	4,24 %	31 200,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>31 200,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : VMAPI VAL-DE-MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE

Adresse administrative : 85 AV DU GENERAL DE GAULLE  
94000 CRETEIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Patrice SIMOUNET, Président

Date de publication au JO : 3 janvier 2011

N° SIRET : 42822211100026

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)

Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Objet du projet : versement de la subvention représentative des charges d'instruction de l'association de prêts d'honneur

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans la mesure où l'association enregistre des frais d'instruction tout au long de l'année à mesure des dossiers d'entreprises étudiés, il est proposé que soit pris en compte pour le calcul de la subvention l'ensemble des dossiers d'entreprises pour lesquels un prêt d'honneur a été versé au cours de l'année 2016

**Objectifs :**

Les associations de prêts d'honneur servent, sur décision d'un comité d'agrément, des prêts à taux zéro à des porteurs de projets.

**Description :**

Préalablement à la décision du comité d'agrément, le dossier d'entreprise donne lieu à une instruction qui a pour objet de mesurer la viabilité du projet, et donc sa capacité à assurer le remboursement du prêt. La subvention régionale, calculée par application d'un montant forfaitaire par dossier d'entreprise ayant donné lieu au cours de l'exercice au versement d'un prêt d'honneur, vise à couvrir une partie des frais d'instruction ainsi générés.

**Détail du calcul de la subvention :**

Tranche 1 :

52 dossiers \* 600€/dossier = 31 200 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

**Localisation géographique :**

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	522 000,00	70,90%	Région Tranche 1	31 200,00	4,24%
Communication	30 000,00	4,07%	Région Tranche 2	31 800,00	4,32%
Frais administratifs	131 700,00	17,89%	Autres subventions	321 110,00	43,62%
Loyers et charges	52 500,00	7,13%	CG 94	140 000,00	19,02%
Total	736 200,00	100,00%	EPCI	212 090,00	28,81%
			Total	736 200,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2016	31 200,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	70 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	87 600,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	50 000,00 €
2014	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures	70 000,00 €

	de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux	
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	79 200,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	150 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	50 000,00 €
2015	Soutien à l'activité d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire et des TPE par les fonds territoriaux France Active	61 800,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	76 200,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	190 000,00 €
	Montant total	884 800,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000645</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : INITIATIVE ILE DE FRANCE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2016 - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ile-de-France initiative	314 000,00 €	11,15 %	35 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>35 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
 19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : INITIATIVE ILE DE FRANCE  
 Adresse administrative : 25 RUE DU GENERAL FOY  
 75008 PARIS 8  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Edouard De PENGUILLY, Président

Date de publication au JO : 13 novembre 2012

N° SIRET : 48013516900054

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Ile-de-France initiative  
 Rapport Cadre : CR23-13 du 25/04/2013

Objet du projet : versement de la subvention de fonctionnement pour l'année 2016

**Objectifs :**

Le but d'Ile-de-France initiative est de :

- faciliter la création et le développement des associations de prêts d'honneur ;
- construire une expression collective et promouvoir des actions à leur profit.

**Description :**

L'association a pour objet :

- de coordonner les associations de prêts d'honneur d'Ile-de-France ;
- d'aider au développement du réseau ;
- de les représenter auprès des interlocuteurs régionaux ;
- de favoriser les échanges d'expérience entre les associations de prêts d'honneur ;
- de mutualiser des outils régionaux à leur profit.

Concrètement, elle prévoit en 2016 de mener les actions suivantes :

1) Gestion du fonds Ile-de-France Transmission.

Initiative Ile-de-France gère une poche de financement servant à augmenter le montant accordé localement par les plateformes classiques pour les dossiers de transmission. L'objectif est de financer environ 80 nouvelles entreprises en 2016.

2) Mobilisation des financements publics et privés du territoire pour l'ensemble du réseau.

Initiative Ile-de-France mène une forte action de lobbying à destination des entreprises privées, particulièrement des banques qui sont des partenaires naturels d'un tel réseau. Initiative Ile-de-France mène également une forte démarche vis à vis des opérateurs de la revitalisation (Directe, préfecture) pour permettre aux plateformes locales de bénéficier de ces fonds.

3) Renforcement du professionnalisme des plateformes :

Initiative Ile-de-France remplit cette mission historique en proposant des formations à l'ensemble des salariés du réseau en Ile-de-France.

L'association anime également l'ensemble des réunions du réseau (réunions des directeurs, des présidents).

4) Représentation, communication :

Initiative Ile-de-France représente le réseau dans de nombreuses manifestations : salons des TPE/PME, séminaires de créations d'entreprises.

Initiative Ile-de-France déploie également la stratégie de communication des plateformes au niveau régional : plaquettes, présence sur les réseaux sociaux, rédactions de communiqués de presse et d'articles.

2016 sera marqué par un renforcement de la stratégie de communication, car le réseau considère que son action n'est pas encore assez connue ni relayée. Cette action intégrera la valorisation de la Région en tant que premier partenaire de manière renforcée.

**Moyens mis en œuvre :**

L'association compte 4 salariés au début de l'année 2016.

**Détail du calcul de la subvention :**

Première Tranche de 35k€.

La deuxième tranche dépendra du vote dans une CP ultérieure et du budget 2016 de la Région.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2016

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	200 000,00	63,69%
Représentation et communication	20 000,00	6,37%
Frais administratifs	64 000,00	20,38%
Loyers et charges	30 000,00	9,55%
Total	314 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Tranche 1	35 000,00	11,15%
Région Tranche 2	35 000,00	11,15%
FSE	120 000,00	38,22%
Emploi Tremplin	15 000,00	4,78%
Cotisations plateformes	17 300,00	5,51%
Partenaires privés	50 000,00	15,92%
Autres produits	21 700,00	6,91%
CDC	20 000,00	6,37%
Total	314 000,00	100,00%

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000,00 €

#### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de prêts d'honneur pour les reprises d'entreprises	200 000,00 €
2013	Ile-de-France initiative	70 000,00 €
2014	Ile-de-France initiative	70 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	137 728,78 €
2015	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CR46-14)	25 000,00 €
2015	Fonds régional de prêts d'honneur pour les reprises d'entreprises	200 000,00 €
2015	Ile-de-France initiative	70 000,00 €
	Montant total	772 728,78 €

## **Annexe 7- Scientipôle Initiative, Investissement et Fonctionnement**

**Avenant n°1 à la convention n° relative au partenariat entre la coordination Ile-de-France Initiative et la Région Ile-de-France pour la période 2013-2015**

Entre

**La Région Île-de-France** dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse,  
En vertu de la délibération N° CP du  
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'association de prêt d'honneur francilienne, régulièrement affiliée au réseau France Initiative, ou Réseau Entreprendre depuis le..... sise, .....  
n° de SIRET :.....  
et représentée par son Président, .....  
ci-après dénommée l'Association,

d'autre part,

**ARTICLE 1: OBJET**

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an la durée de la convention triennale adoptée par délibération CP 13-367 du 30 mai 2013 entre Scientipôle Initiative et la Région Ile-de-France, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

**ARTICLE 2 : PIECES CONTRACTUELLES**

L'article 7 de la convention est modifié comme suit :  
« La convention prend fin lors du versement du solde de la subvention ou dotation régionales accordées pour l'année 2016 ou, à défaut, lors de la caducité de la dernière autorisation d'engagement ou de programme affectée au titre de cette convention »

**ARTICLE 3 :**

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Paris, en 3 exemplaires originaux,

Le \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Pour l'Association

Pour la Région Ile-de-France

Le Président

La Présidente

du Conseil régional d'Ile-de-France

Valérie Pécresse

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000584</b>
--

Commission permanente du 31 janvier 2016

<b>Objet : SCIENTIPOLE INITIATIVE - SUBVENTION DES CHARGES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS - AFFECTATION 2016 - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	1 630 000,00 €	27,61 %	450 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		450 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191001-400  
19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SCIENTIPOLE INITIATIVE  
 Adresse administrative : CAMPUS UNIVERSITAIRE D'ORSAY  
 91400 ORSAY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 44120234800013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Objet du projet : vote de la subvention pour charges d'instruction de l'association de prêts d'honneur Scientipole Initiative pour 2016 - Tranche 1

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : DANS LA MESURE OU L'ASSOCIATION ENREGISTRE DES FRAIS D'INSTRUCTION TOUT AU LONG DE L'ANNEE A MESURE DES DOSSIERS D'ENTREPRISES ETUDIES, IL EST PROPOSE QUE SOIT PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DE LA SUBVENTION L'ENSEMBLE DES DOSSIERS D'ENTREPRISES POUR LESQUELS UN PRET D'HONNEUR A ETE VERSE AU COURS DE L'ANNEE 2016.

**Détail du calcul de la subvention :**

Tranche 1 :

60 dossiers \* 7500€/dossier = 450 000 €.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Salaires et Charges	1 050 000,00	64,42%	Région Tranche 1	450 000,00	27,61%
Communication	50 000,00	3,07%	Région Tranche 2	450 000,00	27,61%
Frais administratifs	194 000,00	11,90%	Ca Saclay	60 000,00	3,68%
Loyers et charges	86 000,00	5,28%	FSE	290 000,00	17,79%
Frais d'expertises	200 000,00	12,27%	Cotisations, dons manuels ou legs	40 000,00	2,45%
Autres charges de gestion courante	50 000,00	3,07%	Quote part Scientipole Croissance	340 000,00	20,86%
Total	1 630 000,00	100,00%	Total	1 630 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	450 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	900 000,00 €
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	1 900 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	900 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	1 900 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	900 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	1 900 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	291 761,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	900 000,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	1 700 000,00 €
	Montant total	11 291 761,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000586</b>
--

Commission permanente du 22 janvier 2016

<b>Objet : SCIENTIPOLE INITIATIVE - DOTATION DU FONDS DE PH GENERALISTE - AFFECTATION 2016 - TRANCHE 1</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	5 735 587,00 €	11,68 %	670 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>670 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 909-91-20421-191001-400  
 19100101- Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SCIENTIPOLE INITIATIVE  
 Adresse administrative : CAMPUS UNIVERSITAIRE D'ORSAY  
 91400 ORSAY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 44120234800013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)  
 Rapport Cadre : CR37-13 du 20/06/2013

Objet du projet : l'adoption par la Commission Permanente au bénéfice de Scientipole Initiative de la dotation pour 2016 au fonds de prêts dédié aux entreprises présentant une innovation technologique.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : SUIVANT LA CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-France ET LES ASSOCIATIONS DE PRET D'HONNEUR, LA DOTATION REGIONALE PEUT ETRE APPELEE ET VERSEE LORSQUE LE SOLDE DE TRESORERIE DU FONDS DE PRETS DEVIENT INFERIEUR A LA MOITIE (SIX MOIS) DU BUDGET ANNUEL PREVISIONNEL DU FONDS DE PRETS.

DE FAIT, CETTE SITUATION PEUT SE PRESENTER A TOUT MOMENT AU COURS DE L'EXERCICE.

**Objectifs :**

La dotation de la Région Ile-de-France vise à abonder un fonds de prêts à partir duquel sont servis, sur

avis d'un comité d'agrément, des prêts d'honneur à des créateurs d'entreprises présentant une innovation technologique.

#### Détail du calcul de la subvention :

Cette dotation correspond à la tranche 1 versée à scientipole pour son fond de prêt.

Le montant affecté à la deuxième tranche (indiqué dans le plan de financement) dépendra du Budget prévisionnel de la Région Ile de France pour 2016 .

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Prêt d'honneur engagé	5 460 000,00	95,20%	Région Tranche 1	670 000,00	11,68%
Solde sur engagement ménagé	275 587,00	4,80%	Région TRanche 2	670 000,00	11,68%
<b>Total</b>	<b>5 735 587,00</b>	<b>100,00%</b>	Remboursement des prêts d'honneur	3 602 340,00	62,81%
			Report sur engagement	477 247,00	8,32%
			Autres dotations	316 000,00	5,51%
			<b>Total</b>	<b>5 735 587,00</b>	<b>100,00%</b>

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	670 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	900 000,00 €
2012	Soutien aux associations de prêt d'honneur	1 900 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	900 000,00 €
2013	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	1 900 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	900 000,00 €
2014	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	1 900 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	291 761,00 €
2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (fonctionnement)	900 000,00 €

2015	Soutien aux associations de prêt d'honneur (investissement)	1 700 000,00 €
	Montant total	11 291 761,00 €